



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 151 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire
de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération au niveau régional	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	37
A. Vue d'ensemble	37
B. Contributions non budgétisées	38
C. Gains d'efficacité	38
D. Taux de vacance	38
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	39
F. Formation	40
G. Services de détection des mines et de déminage	41
H. Autres activités relatives aux programmes	41
I. Projets à effet rapide	43



III.	Analyse des variations	44
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	47
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	48
A.	Assemblée générale	48
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	58
Annexes		
I.	Définitions	61
II.	Organigrammes	63
Carte	65

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 263 374 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 130 observateurs militaires, 3 120 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées, 187 agents recrutés sur le plan international [dont 2 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 93 agents recrutés sur le plan national et 37 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la FISNUA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	119 626,7	125 665,2	117 385,3	(8 279,9)	(6,6)
Personnel civil	44 995,7	51 380,7	51 692,9	312,2	0,6
Dépenses opérationnelles	98 565,1	83 399,4	94 296,6	10 897,2	13,1
Montant brut	263 187,5	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	3 368,9	3 366,8	3 698,8	332,0	9,9
Montant net	259 818,6	257 078,5	259 676,0	2 597,5	1,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	263 187,5	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	21	1	–	–	22
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	22	1	1	–	24
Composantes									
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière									
Effectif approuvé 2021/22	168	3 382	148	492	35	19	–	–	4 244
Effectif proposé 2022/23	130	3 120	148	492	39	20	–	–	3 949
Appui									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	118	70	2	36	226
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	124	72	1	37	234
Total									
Effectif approuvé 2021/22	168	3 382	148	492	174	90	2	36	4 492
Effectif proposé 2022/23	130	3 120	148	492	185	93	2	37	4 207
Variation nette	(38)	(262)	–	–	11	3	–	1	(285)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Dans sa résolution 2609 (2021), il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2022 le mandat de la Force établi aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1990 (2011). Dans cette même résolution, il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2022 le mandat modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012). Comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2575 (2021), le Secrétaire général, dans une lettre adressée à la Présidente du Conseil le 17 septembre 2021 (S/2021/805), a présenté un résumé des principales conclusions d'un examen stratégique de la FISNUA auquel il avait été procédé dans le contexte des récents faits politiques qui s'étaient produits entre le Soudan et le Soudan du Sud et à l'intérieur de ces pays, a formulé des recommandations détaillées sur une nouvelle reconfiguration de la mission et a établi une stratégie de sortie viable. Conformément à la première option recommandée dans la lettre, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2609 (2021), de réduire l'effectif maximum autorisé à 3 250 militaires d'ici au 15 mai 2022 et de maintenir l'effectif maximum autorisé à 640 policiers jusqu'à cette date. Il a en outre exprimé son intention de garder à l'examen les recommandations figurant dans la lettre du Secrétaire général.

2. Le Conseil de sécurité a chargé la mission d'atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei, en facilitant l'accès humanitaire et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent autour de deux composantes (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et Appui), qui découlent du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2021/22 est analysée pour chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé, le 29 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et, le 30 juillet 2011, l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils prévoyaient également que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance

de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et en a élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les nouvelles activités portaient notamment sur les aspects suivants : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements qu'elles avaient pris en matière de sécurité ; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination ; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. La FISNUA est dirigée par un(e) chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général(e) secondé(e) par un(e) chef adjoint(e) de mission, un(e) commandant(e) de la force, un(e) commandant(e) adjoint(e) de la force, un(e) chef de la police civile, un(e) chef adjoint(e) de la police civile, un(e) chef de cabinet et un(e) chef de l'appui à la mission.

8. La Force continuera ses opérations depuis son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, et comptera également neuf bases opérationnelles de compagnie (Diffra, Todach, Dokura/Rumajack, Highway, Noong, Tejalei, Marial Achak, Athony et Agok) et cinq bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, une base de soutien logistique à Kadougli et deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général et un poste de commandement de secteur à Kadougli, et un autre poste de commandement de secteur à Gok Machar) d'ici la fin de la reconfiguration de la Force. On suppose que deux bases d'opérations – Soumaya/War Abar et Safaha/Kiir Adem – reprendront leurs activités, après que leurs troupes ont été contraintes d'abandonner les lieux en août 2021. Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud de la zone d'Abyei, appuyés par les unités de soutien correspondantes, notamment une unité médicale de niveau II, une unité d'hélicoptères moyens de transport et une unité légère du génie militaire. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied au quartier général de la Force à Abyei pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Des officiers d'état-major et des observateurs militaires sont également déployés à Abyei et à Kadougli. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires à la localisation et à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin d'assurer la liberté de circulation, la mobilité de la force et la dépollution des bases d'opérations et de concourir aux opérations d'élimination des armes et munitions confisquées.

9. La Force continuera d'effectuer des patrouilles, en vue de protéger la zone d'Abyei, de surveiller et de contrôler le retrait des forces étatiques, de repérer la présence de groupes armés, d'assurer la protection des civils et, en tirant parti de son implantation solide, en particulier dans les zones frontalières, de lutter contre les éventuelles menaces extérieures, y compris les incursions armées dans la zone d'Abyei. Afin de limiter les violences, elle continuera également d'établir des points de contrôle et de mener des opérations de fouille et de saisie, et le Comité mixte des observateurs militaires et l'équipe mixte d'observateurs militaires poursuivront leurs activités.

10. La FISNUA continuera de préconiser et de faciliter, notamment en assurant des services de vérification des antécédents, de sélection et de formation, la mise en place

du Service de police d'Abyei et encouragera les deux parties, en particulier le Soudan du Sud, à prendre part à l'élaboration d'un plan d'action qui y conduira. Tant que le Service de police d'Abyei n'est pas encore sur pied, la police des Nations Unies continuera de travailler avec les comités volontaires de protection de la population locale et les comités de protection mixtes dans le cadre de dispositifs de police de proximité et de prévention et de réduction de la criminalité, afin de mieux faire respecter l'ordre public dans la zone d'Abyei. Elle continuera également, à l'échelle locale, de mener des campagnes d'information sur la lutte contre la criminalité et d'effectuer des patrouilles destinées à renforcer la confiance, ainsi que de sensibiliser la population à la violence fondée sur le genre et à la nécessité de signaler les crimes sans délai. En ce qui concerne les services pénitentiaires, elle s'emploiera notamment à surveiller et à guider les comités de protection de la population locale et les comités de protection mixtes et à leur donner des conseils sur les moyens d'assurer aux personnes placées dans les centres de détention un traitement conforme au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits humains.

11. En vue de promouvoir une culture de la paix, la FISNUA continuera de faciliter et d'encourager le dialogue intercommunautaire et le renforcement des mécanismes intercommunautaires de résolution des conflits. Elle continuera également de prêter un appui à des instances telles que les comités mixtes pour la paix entre les communautés. Elle s'attachera en outre à faire face aux problèmes d'ordre public en faisant intervenir des acteurs de la justice traditionnelle, notamment les comités de protection de la population locale et les comités de protection mixtes, les chefs coutumiers et notables locaux, et d'autres acteurs de la société civile. De plus, elle apportera son concours à l'organisation des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ainsi que d'autres réunions de haut niveau, mais aussi de réunions politiques, qui viendront compléter celles du Comité mixte de contrôle d'Abyei, afin de mobiliser l'engagement politique du (de la) Chef adjoint(e) de la mission pour faire avancer le processus politique relatif à Abyei et la démarcation définitive de la frontière. Ces réunions seront organisées à Khartoum, à Djouba, à Addis-Abeba et dans la zone d'Abyei. Par ailleurs, aux côtés des parties, la FISNUA renforcera sa collaboration avec les autorités locales dans la zone d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière afin de les sensibiliser davantage aux tâches liées au Mécanisme.

12. La FISNUA recourra principalement aux projets à effet rapide pour mettre en place des conditions plus propices à l'exécution de son mandat mais aussi pour répondre aux besoins les plus pressants de la population. Ces projets viseront à améliorer dans la même mesure les moyens de subsistance des communautés ngok dinka et misseriya et à mettre en place des services et infrastructures de base.

13. La FISNUA continuera de faire en sorte que tous les agents humanitaires puissent accéder librement, en toute sécurité et sans entrave aux populations civiles qui ont besoin d'aide et de leur prêter toute l'assistance voulue pour mener leurs opérations humanitaires, conformément au droit international, y compris au droit international humanitaire applicable, et aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire. Enfin, en application des recommandations issues de l'examen stratégique, elle appuiera les efforts faits par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits, en utilisant ses ressources affectées aux programmes.

14. La FISNUA continuera de promouvoir la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux des processus de paix intercommunautaires et de la prise de décisions politiques à Abyei, conformément au mandat relatif aux femmes et à la

paix et à la sécurité énoncé dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité et au mandat de la mission. Afin d'éliminer les obstacles persistants à la pleine mise en œuvre de l'égalité des genres et du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, la mission s'attachera en premier lieu à lutter contre toutes les formes de disparités et de discrimination à l'égard des femmes afin de favoriser des communautés inclusives et équitables envers les femmes dans la zone d'Abyei. Au cœur du travail de la mission se trouve la nécessité de renforcer l'autonomisation, la participation et les droits humains des femmes et de garantir la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. La surveillance effective des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment de toute forme de violence sexuelle et fondée sur le genre et de toute autre violation ou atteinte commise contre des femmes et des enfants, se poursuivra. La mission continuera de promouvoir un maintien de la paix tenant compte des questions de genre grâce à un dispositif de coordonnateurs pour les questions de genre et à des efforts concertés visant à augmenter le nombre de femmes parmi le personnel militaire et les effectifs de police. En application de la résolution 2535 (2020) du Conseil, elle concourra à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à l'établissement de rapports sur la question, conformément aux résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) et en étroite coordination avec la stratégie de mise en œuvre de l'initiative en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

15. Au cours de l'exercice 2022/23, la FISNUA continuera d'aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et les deux parties à atteindre les objectifs qu'il a fixés et à effectuer des patrouilles terrestres et aériennes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

16. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devrait conserver quatre bases d'opérations, à Safaha/Kiir Adem, à Soumaya/War Abar, à Tichwin et à Abou Qoussa, relevant de deux postes de commandement de secteur, l'un à Gok Machar et l'autre à Kadougli.

17. La FISNUA, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords sur la sécurité aux frontières conclus entre les deux pays et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, continuera d'apporter son aide au Mécanisme en menant des missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle apportera en outre son concours en matière de planification, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, d'échange de l'information, de coordination des patrouilles et de sécurité, selon les circonstances. Des séances de formation spécifiques seront également élaborées et organisées à l'intention du Mécanisme, selon les besoins. La FISNUA aidera les deux parties à organiser au moins deux réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

18. Le Service de la lutte antimines continuera de fournir des services d'évaluation, de levé de champs de mines, de déminage et de formation dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et facilitera ainsi la libre circulation dans la zone de la mission, le retour des civils dans leur foyer, la migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire en dépolluant les bases d'opérations, les routes d'accès et les points de passage de la frontière et en mettant à disposition des équipes de patrouille et des véhicules à l'épreuve des mines. Des programmes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs seront mis en place à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue, ainsi que des populations locales et nomades. En outre, le Service de la lutte antimines, en tant que membre du conseil consultatif sur les armes et les munitions, continuera de détruire les armes et

munitions confisquées conformément aux Normes internationales sur le contrôle des armes légères et de conseiller la Force concernant le stockage et la gestion des munitions. Il proposera aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière les solutions les plus viables. Il veillera également à ce que les données relatives à la lutte antimines soient collectées et exploitées et à ce que toutes les activités de lutte antimines menées dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée soient coordonnées et conformes aux procédures qu'il a validées.

19. Pendant l'exercice 2022/23, la Force mettra en place une série d'activités relatives aux programmes qui lui permettront de mieux s'acquitter de son mandat, en particulier à Amiet, dans la ville d'Abyei, à Agok et à Diffra. Divers programmes, ateliers, campagnes d'information et séances de formation seront menés pour cerner les besoins et pour y répondre auprès des populations locales, des comités de protection de la population locale et des comités de protection mixtes ainsi que des chefs coutumiers. Les activités prévues seront axées sur le renforcement des capacités, le dialogue intercommunautaire, la gestion et la résolution des conflits, les initiatives de police de proximité, la sensibilisation à la lutte contre la criminalité et l'accroissement de la participation des femmes et des enfants. Tant que le Service de police d'Abyei n'aura pas été mis sur pied, des activités de formation et de renforcement des capacités seront menées auprès des comités de protection de la population locale et des comités de protection mixtes actuellement responsables de l'ordre public, en collaboration avec les communautés ngok dinka et misseriya. En application des recommandations issues de l'examen stratégique sur les questions d'état de droit, la police des Nations Unies mettra en œuvre des activités relatives aux programmes et axées sur la réforme et la restructuration des comités de protection de la population locale et des comités de protection mixtes et de trois centres de détention à Abyei, à Agok et dans le marché commun d'Amiet, afin de satisfaire aux normes internationales en matière de droits humains. Afin de renforcer les activités relatives aux programmes, la mission s'attachera à : établir des comités de protection de la population locale ou des comités de protection mixtes modernes dans toutes les bases d'opérations ; rénover les centres de détention existants et construire des centres de détention modèles ; mettre en place, dans toutes les bases d'opérations, des bureaux et des coordonnateurs chargés de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, afin de surveiller et de signaler efficacement les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment toute forme de violence sexuelle et fondée sur le genre et toute autre violation ou atteinte commise contre des femmes et des enfants ; prêter un appui aux comités de protection de la population locale et aux comités de protection mixtes en leur fournissant du matériel de bureau et de travail, notamment des imperméables, des bottes, des tee-shirts spéciaux, des casquettes, des lampes torches, des uniformes pour les comités de protection de la population locale, les comités de protection mixtes et les détenus, des cartes d'identité, des véhicules et du carburant ; mener cinq campagnes locales de sensibilisation à la lutte contre la criminalité à Agok, à Rumamier, à Abyei, à Amiet et à Diffra, à l'intention de 700 participants ; tenir divers ateliers à l'intention de 200 responsables locaux (nombre estimé de participants) ; dialoguer chaque trimestre avec environ 180 chefs coutumiers locaux à Abyei, à Agok et à Diffra sur les questions de protection de l'environnement.

20. En outre, la FISNUA mettra l'accent sur les activités visant à faciliter le dialogue entre les parties et entre les communautés, à renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, à encourager la participation civique, en particulier des femmes et des jeunes, à renforcer les mesures contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, à favoriser la paix pendant la période de transhumance et à traiter les

questions de protection, y compris celles qui touchent spécifiquement les femmes et les enfants. Elle concourra également aux efforts faits par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits au moyen de ses fonds consacrés aux activités relatives aux programmes. Ces activités sont conformes aux principales conclusions et recommandations issues de l'examen stratégique de la Force réalisé en août 2021.

21. La saison des pluies endommage le réseau routier qui relie les bases d'opérations dans la zone d'Abyei et entrave donc gravement la mobilité de la Force et sa capacité de mener des opérations. Pendant l'exercice 2022/23, la FISNUA continuera d'améliorer l'état de ses infrastructures et prendra d'autres mesures visant à assurer sa mobilité et à garantir la sécurité et la sûreté de ses contingents dans sa zone d'intervention.

22. À la suite de l'examen stratégique de la FISNUA réalisé en août 2021 et conformément à la première option recommandée dans la lettre adressée par le Secrétaire général à la Présidente du Conseil (S/2021/805), le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2609 (2021), a décidé de réduire l'effectif maximum autorisé à 3 250 militaires d'ici au 15 mai 2022 et de maintenir l'effectif maximum autorisé à 640 policiers. Il a en outre exprimé son intention de garder à l'examen les recommandations figurant dans la lettre.

23. L'effectif maximum autorisé de 3 250 militaires comprend 2 700 militaires dans la zone d'Abyei et 550 militaires affectés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La FISNUA maintiendra son déploiement actuel sur trois secteurs, avec trois unités d'infanterie (de 570 militaires chacune), mais les chars et l'artillerie lourde seront rapatriés. Les capacités facilitatrices, notamment les hélicoptères militaires et les unités aériennes, ainsi que le Groupe du génie, seront renforcées pour permettre à la Force d'être plus agile, plus réactive et mieux informée, ainsi que plus apte à s'adapter au terrain pendant la saison des pluies. L'idée est que la composante militaire proposée continue de remplir toutes les tâches prescrites, conformément au mandat de la mission.

24. Il a également été recommandé dans l'examen stratégique que la mission mette en place des capacités civiles supplémentaires, notamment en élargissant le Bureau de la liaison avec les communautés existant, afin de renforcer les initiatives de consolidation de la paix et de mieux concourir aux moyens de subsistance et à la résilience des populations locales, en collaboration avec d'autres acteurs des Nations Unies.

25. La mission prévoit d'améliorer son expertise en matière d'état de droit afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie d'appui à l'état de droit, y compris de procédures d'enquête et de poursuite pour les infractions graves, et d'aider à trouver des solutions efficaces pour prévenir les attaques et soutenir les mécanismes aux niveaux national et local. Ces recommandations nécessiteront que la mission revoie la dotation en effectifs civils, prévoit des activités relatives aux programmes adéquates et ajuste les besoins en ressources opérationnelles.

26. Les activités appuyées par une augmentation des ressources consacrées aux programmes porteront sur l'état de droit et la protection des civils, la transhumance pacifique, la gestion de la frontière et les mécanismes de protection locaux pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. En vue de favoriser la consolidation de la paix et la résolution des conflits, la FISNUA travaillera également en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Activités d'appui de la mission

27. Pendant l'exercice 2022/23, la mission poursuivra divers projets de construction pluriannuels dans le but de restaurer les conditions de vie et de sécurité qui ont été compromises par le passage du temps et l'exposition aux éléments. Elle continuera de donner la priorité au remplacement progressif des anciens logements de la Mission des Nations Unies au Soudan, où les contingents sont toujours logés et qui ont largement dépassé leur durée d'utilité, au détriment de l'intégrité physique, de la santé et du bien-être des membres des contingents.

28. Durant l'exercice 2022/23, la mission maintiendra le contrat pluriannuel d'approvisionnement en éléments de béton, qui couvre notamment les travaux de béton ordinaire, les voies piétonnes, les passages, les systèmes de drainage, les ponceaux, les murs de culée, les dalles de sol légères, les sols d'atelier à usage intensif, les murs pare-souffle en béton armé et les rampes, au quartier général de la mission et sur divers autres sites. Elle poursuivra également son projet en plusieurs étapes de toiture secondaire et de protection des structures préfabriquées au quartier général de la mission et dans d'autres sites. Elle lancera en outre un projet pluriannuel de construction d'un toit de voie piétonne équipé de panneaux solaires, afin de relier les différentes zones d'hébergement aux bureaux des camps et ainsi d'améliorer les conditions de vie dans les camps tout en favorisant une production d'énergie respectueuse de l'environnement grâce à l'exploitation de l'énergie solaire. Enfin, elle poursuivra le projet de construction échelonné de clôtures à mailles losangées et de portails pour piétons et véhicules au quartier général et dans les bases d'opérations. Le budget proposé pour l'exercice 2022/23 inclut un projet dont le coût est estimé à 1 million de dollars ou plus, à savoir la construction d'un camp pour les unités de police constituées à Todach, pour un montant estimé à 1 077 500 dollars.

29. La mission continuera de promouvoir la durabilité environnementale grâce à l'automatisation intelligente. À cette fin, elle continuera de mettre en œuvre, sur différents sites, le système de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain afin de surveiller, de gérer et de contrôler à distance les installations, le matériel et la consommation des ressources. Par ailleurs, elle cherche constamment à améliorer sa performance environnementale. Dans ce contexte, elle veillera à ce que tous les nouveaux camps soient équipés de systèmes de récupération des eaux de pluie et mettra en place des chauffe-eau et des appareils de climatisation hybrides solaires/électriques, en remplaçant progressivement les équipements existants qui sont exclusivement électriques.

30. Au cours de l'exercice 2022/23, la FISNUA intégrera les risques environnementaux à sa gestion du risque institutionnel afin de gérer efficacement les risques liés aux eaux usées et aux déchets solides. En outre, elle continuera d'appliquer des solutions pour améliorer les résultats obtenus de manière plus active. Ces solutions consistent à continuer d'utiliser les technologies de surveillance à distance, notamment le système de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain, où des compteurs seront installés dans les trous de forage aux fins d'une surveillance adéquate de l'eau non traitée et dans les logements en vue de sensibiliser le personnel à la consommation d'électricité et d'eau. Une infrastructure matérielle et logicielle supplémentaire sera mise en place pour surveiller la consommation de carburant des groupes électrogènes, mesurer l'énergie produite et évaluer les émissions de carbone de la mission.

31. Des stations d'épuration conventionnelles seront construites à Abyei et à Kadougli, et des déchetteries équipées d'incinérateurs, de broyeurs de bouteilles et de composteurs seront installées dans quatre bases d'opérations aux fins du traitement des déchets solides. Ces infrastructures seront connectées au système de surveillance à distance afin d'automatiser la collecte de données environnementales destinées à

l'application de communication de l'information relative aux résultats de la planification des mesures environnementales, dans le cadre du concept global de camp intelligent.

32. La mission mettra également en œuvre l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, dont le but est d'utiliser les ressources collectives afin d'accroître la participation véritable des femmes en tenue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Plus précisément, elle s'attachera à fournir des logements convenablement équipés aux femmes soldats de la paix, à créer un environnement adapté à leurs besoins et dans lequel les femmes soldats de la paix se sentent à même de contribuer à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le déploiement de femmes soldats de la paix.

33. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique, la mission fait passer le nombre d'hélicoptères militaires de deux à quatre, au moyen de lettres d'attribution. La reconfiguration de la Force, actuellement en cours, devrait lui permettre de réduire l'empreinte militaire tout en gardant une bonne perception de la situation grâce à une mobilité aérienne accrue. L'arrivée de la force multinationale et le démarrage de ses activités sont également susceptibles d'allonger les lignes de ravitaillement de la mission et d'accroître la complexité des relèves de contingents en raison de calendriers de relève différents. En outre, les hélicoptères commerciaux ne sont pas équipés pour effectuer certaines opérations qui nécessitent des capacités militaires. La mission doit donc impérativement agrandir sa flotte d'hélicoptères militaires.

34. L'effectif civil proposé affiche une augmentation globale nette de 15 postes et emplois de temporaire, au vu des priorités de la mission et conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique. Cette augmentation comprend la création de 10 postes soumis à recrutement international, de 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies, et la transformation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste.

35. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Force pour l'exercice 2022/23 affiche une augmentation nette. Pendant l'exercice 2022/23, les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police devraient baisser de 8,3 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par la réduction de l'effectif militaire maximum autorisé, qui est passé de 3 550 à 3 250 militaires. L'augmentation de 0,3 million de dollars des dépenses prévues au titre du personnel civil est principalement due à la création de 11 postes soumis à recrutement international, dont 1 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), de 3 postes soumis à recrutement national et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies. Elle est compensée en partie par la baisse du barème des traitements à compter du 1^{er} janvier 2022. L'augmentation de 10,9 millions de dollars des dépenses opérationnelles tient essentiellement aux opérations aériennes, à savoir à l'ajout de deux avions à la flotte existante, et à un nombre plus élevé de projets et d'activités relatives aux programmes menés en coopération avec les partenaires opérationnels.

C. Coopération au niveau régional

36. La Force restera en contact régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique afin de synchroniser les mesures susceptibles de faire en sorte que les parties s'acquittent des obligations découlant des divers accords bilatéraux, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des décisions de

l'Union africaine. Elle concourra à la tenue des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à l'application des décisions qu'ils auront prises, ainsi qu'aux initiatives relevant du mandat de l'Envoyé spécial et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

37. La FISNUA continuera de collaborer avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) en partageant des informations sur des questions d'intérêt commun, notamment sur les questions de sécurité des frontières et de transhumance.

38. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services partagés à ses missions clientes, dont la FISNUA, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, indemnités et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité (frais d'études, remboursement des frais de voyage en mission, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

39. Par l'intermédiaire de sa composante opérationnelle, de sa composante Police et de sa composante Coordination entre civils et militaires, la FISNUA continuera de coordonner des activités avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et la communauté des donateurs. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique de 2021, elle mettra en œuvre des activités relatives aux programmes en étroite coopération avec les organismes, fonds et programmes et les équipes de pays des Nations Unies afin d'assurer une exécution stratégique, cohérente et efficace des activités de consolidation de la paix et de résolution des conflits dans la zone d'Abyei. En outre, elle appuiera la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement dans toute la zone en veillant à la sécurité et à la libre circulation du personnel concerné. Elle continuera également de coordonner ses efforts avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'administration locale, les ONG et la société civile dans son ensemble pour s'acquitter de son mandat de protection des civils. En communiquant et en se coordonnant régulièrement avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, elle pourra apporter son soutien au programme multisectoriel des Nations Unies relatif à l'aide humanitaire, au relèvement et au développement dans la région. Elle s'associera aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour prêter un appui aux comités de protection de la population locale et aux comités de protection mixtes. Elle continuera à promouvoir les initiatives locales, notamment au moyen de projets à effet rapide et d'activités relatives aux programmes, en étroite consultation avec les bénéficiaires, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les équipes de pays.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

40. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

41. Le Bureau du (de la) Chef de la mission assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Chef de la mission									
Postes approuvés 2021/22	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Postes proposés 2022/23	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2021/22 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés 2022/23 ^b	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total partiel (Bureau du (de la) Chef de la mission)									
Effectif approuvé 2021/22	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Effectif proposé 2022/23	1	–	2	1	1	5	1	–	6
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission									
Postes approuvés 2021/22	–	1	5	2	–	8	–	–	8
Postes proposés 2022/23	–	1	5	2	–	8	–	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) de la force									
Postes approuvés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force									
Postes approuvés 2021/22	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2022/23	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière									
Postes approuvés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2021/22	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Postes proposés 2022/23	–	–	1	2	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section déontologie et discipline									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2022/23	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2021/22	1	4	8	5	3	21	1	–	22
Effectif proposé 2022/23	1	4	9	5	3	22	1	–	23
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total (emplois de temporaire inclus)									
Effectif approuvé 2021/22	1	4	8	5	3	21	1	–	22
Effectif proposé 2022/23	1	4	10	5	3	23	1	–	24
Variation nette	–	–	2	–	–	2	–	–	2
<i>Emplois de temporaire approuvés 2021/22^b</i>									
Emplois de temporaire approuvés 2021/22 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Emplois de temporaire proposés 2022/23^b</i>									
Emplois de temporaire proposés 2022/23 ^b	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi

Tableau 2
Changements proposés : direction exécutive et administration

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			
	Changement proposé	Nombre	Classe	Description
Bureau du (de la) Chef de la mission	Création	1	P-4 (PT)	
Total		1		

Bureau du (de la) Chef de la mission

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi

42. Le Service de la lutte antimines fournit des services de lutte antimines à la FISNUA dans le cadre de son partenariat de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en application du mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS en 2014. Dans son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines (2019/152), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé au Service de renforcer son environnement de contrôle et d'intensifier le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a rappelé les conclusions du Bureau des services de contrôle interne et demandé au Service de la lutte antimines,

dans son audit de 2020 des opérations de paix des Nations Unies [A/75/5 (Vol. II)], de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS, d'accroître sa présence et ses connaissances sur le terrain, d'intensifier les efforts qu'il déploie afin d'exécuter directement certains aspects des plans de lutte antimines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer qu'il est efficace par rapport aux coûts. À cet égard, il est proposé que le (la) chef de la composante Lutte antimines de la Force soit inscrit(e) au tableau d'effectifs de la mission au lieu d'être comptabilisé(e) à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, comme c'était le cas auparavant en raison des modalités de mise en œuvre avec l'UNOPS. Grâce à la nouvelle approche proposée, le Service de la lutte antimines sera directement responsable de l'évaluation des menaces, de la conception et du suivi des programmes et de la représentation auprès des dirigeants des missions et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Le coût de l'emploi de temporaire proposé est compensé par une réduction des dépenses opérationnelles à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

43. En conséquence, il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le (la) titulaire coordonnerait le plan de lutte antimines pour la FISNUA. Le (la) titulaire sera chargé(e), entre autres, de concevoir la stratégie de lutte antimines de la FISNUA, d'assurer une planification stratégique et opérationnelle, de mettre en œuvre le plan et les mesures prises face aux menaces, de conseiller les responsables de la mission et de concourir aux efforts de sensibilisation. Il (elle) supervisera également les prestations et les performances des partenaires opérationnels.

Tableau 3

Changements proposés : direction exécutive et administration

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission	Création	1	P-5	
Total		1		

Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

44. La FISNUA intervient dans un environnement hautement imprévisible qui nécessite une capacité opérationnelle renforcée pour surveiller, évaluer et prévoir les événements et faits nouveaux en matière de politique, de questions militaires, de sécurité et d'économie qui surviennent au Soudan du Sud et influencent l'environnement opérationnel en permanence. Elle doit être en mesure de repérer et d'anticiper les menaces émergentes ou les possibilités qui auront une incidence sur la mise en œuvre de son mandat, y compris de sa mission d'assurer la sécurité du personnel, du matériel et des installations des Nations Unies, et de prendre les mesures qui s'imposent. Le Centre d'opérations conjoint est dirigé par un(e) lieutenant(e)-colonel(le) qui change chaque année, ce qui ne favorise pas la continuité et la stabilité du Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission. Le lancement du Centre d'analyse conjointe de la mission sera conforme à la politique de 2019 sur le renseignement au service du maintien de la paix et à la politique de 2019 sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et jouera un rôle crucial au moment où la

mission reconfigure non seulement sa force, mais aussi sa composante civile, en vue d'améliorer ses capacités en matière de sensibilisation, de liaison avec les communautés et d'état de droit. En outre, la FISNUA a commencé à mettre en place un système d'alerte rapide et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui bénéficieront tous deux grandement de la présence d'un(e) chef civil(e) du Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission et du renforcement de ce dernier, notamment parce que la Force ne dispose pas d'un groupe de la planification stratégique qui coordonnerait la mise en place du Système.

45. En conséquence, il est proposé de créer un poste d'analyste principal(e) de l'information (P-5), dont le (la) titulaire aura des responsabilités de chef de section, au Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission. Le (la) titulaire s'attachera principalement à réaliser des analyses prospectives et à concourir à la gestion globale du Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission. Il (elle) rendra compte au (à la) Chef de la mission par l'intermédiaire du (de la) chef de cabinet de la mission et jouera un rôle central dans le système d'alerte rapide et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. La mission cherche à se doter d'une capacité analytique intégrée et transversale qui lui permettra d'examiner les risques menaçant l'exécution de son mandat et éventuellement de réaliser une analyse intégrée de données provenant de sources multiples et des évaluations prévisionnelles. Dans ce contexte, le déploiement d'un(e) chef civil(e) du Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission permettra d'améliorer la gestion (collecte, coordination, analyse et diffusion d'informations et de rapports) des données et facilitera le processus décisionnel des responsables de la mission.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

46. La FISNUA aidera les parties à faire avancer le dialogue politique vers un règlement de la question d'Abyei. Les bons offices du (de la) Chef de la mission aideront les parties à mettre en œuvre les dispositions de leurs accords bilatéraux sur Abyei et de tout accord ultérieur qui pourrait être conclu entre elles au cours de l'exercice 2022/23. La mission facilitera les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et toute réunion de haut niveau entre les parties concernant Abyei. Elle continuera de promouvoir, de faciliter, d'appuyer sur le plan logistique et d'accueillir le dialogue intercommunautaire, les initiatives de réconciliation et autres rapprochements entre les communautés misseriya et ngok dinka. Dans cette optique, elle entreprendra notamment de se coordonner avec les autorités locales désignées par les deux capitales à l'appui des programmes de relèvement et de résilience, en collaboration avec les divers organismes, fonds et programmes.

47. La mission entretiendra également le contact avec les parties prenantes au moyen d'un large éventail d'activités médiatiques et de campagnes de sensibilisation ciblant la société civile d'Abyei et les groupes de jeunes et de femmes des communautés ngok dinka et misseriya.

48. La Force mènera des opérations mobiles et dynamiques (notamment des patrouilles de longue distance), patrouillera de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, préserver sa capacité d'appréciation des situations, renforcer la confiance et créer des conditions permettant d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations humanitaires. À la saison sèche, elle renforcera sa présence dans les secteurs clés afin de protéger les migrations saisonnières et maintiendra le fonctionnement de postes de contrôle aléatoires et permanents le long de l'itinéraire principal de ravitaillement et d'autres itinéraires secondaires pour contrôler les déplacements d'éléments armés présumés et

vérifier s'ils détiennent des munitions. Elle continuera de faciliter le travail du Comité mixte des observateurs militaires et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

49. S'appuyant sur ses capacités policières hors unités constituées, la Force continuera de prôner et d'appuyer la réalisation d'une opération de planification conjointe intégrée avec les deux parties, l'objectif étant de créer le Service de police d'Abyei, et appliquera les recommandations issues de l'opération, une fois celles-ci approuvées. À cet égard, la composante Police de la FISNUA aidera les parties, conformément à son mandat de renforcement des capacités, à concevoir et à établir des documents de base, notamment des politiques, le mandat du personnel de police, un plan stratégique, un cadre de mise en œuvre et un concept des opérations conforme à celui du Comité mixte de contrôle d'Abyei ; mettra au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement du personnel de police ; donnera des orientations en matière de formation et de mentorat ; mobilisera les donateurs. En outre, elle entend renforcer les capacités du Service de police d'Abyei pour que celui-ci puisse protéger les infrastructures pétrolières dans la zone d'Abyei, de même que les civils se trouvant sous la menace imminente d'actes de violence physique. Entre-temps, la composante accomplira un travail de police de proximité, notamment en effectuant des patrouilles au niveau local pour dialoguer avec la population et établir la confiance, en vue de garantir la sécurité et le maintien de l'ordre. Elle fournira des services de coordination et d'appui, notamment sous la forme de renforcement des capacités, afin de permettre aux comités de protection de la population locale et aux comités de protection mixtes de contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention décentes et en veillant au respect des droits humains des détenus, et elle organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre. Elle s'efforcera de renforcer la participation des femmes à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

50. Pour contribuer à garantir la sécurité, l'acheminement de l'aide humanitaire, la liberté de circulation et la protection des civils exposés à une menace imminente, des opérations de déminage seront menées dans les zones de responsabilité de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Pendant l'exercice 2022/23, les activités de lutte antimines seront axées sur le relevé de champs de mines et l'élimination d'engins explosifs dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La Force disposera de véhicules protégés contre les mines et d'équipes dotées de moyens de neutralisation des explosifs et des munitions afin de garantir la liberté de circulation du Mécanisme. Les armes et les munitions confisquées par la Force dans la zone d'Abyei et remises au Service de la lutte antimines seront détruites en toute sécurité conformément aux procédures en vigueur. Le personnel civil et le personnel en tenue des Nations Unies et les populations locales recevront une formation sur les risques liés aux engins explosifs. Toutes les activités de lutte contre les mines seront coordonnées par le Service de la lutte antimines et les données pertinentes seront saisies dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.1 Aucune attaque contre les intervenants humanitaires (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0 ; 2022/23 : 0)

1.1.2 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2020/21 : 3 ; 2021/22 : 0 ; 2022/23 : 0)

1.1.3 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2020/21 : 58 ; 2021/22 : 18 ; 2022/23 : 17)

1.1.4 Aucun mouvement de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0 ; 2022/23 : 0)

Produits

- 547 500 jours-personnes de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et contrôler, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (25 soldats par patrouille × 60 patrouilles par jour × 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits (13 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours)
- 117 heures de vol effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et mener des enquêtes (2,25 heures × 52 semaines)
- Organisation de 446 réunions du Comité conjoint de sécurité, avec la participation de la Force et de représentants de chacune des populations misseriya et ngok dinka
- Prestation d'un soutien logistique et administratif pour 3 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei ou des réunions similaires de haut niveau entre les parties
- Organisation et facilitation de 3 réunions pour les populations misseriya et ngok dinka dans le but de favoriser le dialogue intercommunautaire et la réconciliation et appui aux mécanismes de règlement des différends intercommunautaires, notamment au moyen de 40 réunions du comité mixte pour la paix entre les communautés
- Organisation et facilitation de 4 consultations des groupes de femmes et des chefs traditionnels misseriya et ngok dinka sur le renforcement de la participation des femmes aux processus de paix, et fourniture d'un appui logistique et technique aux groupes de femmes locaux pour mener des discussions de groupe sur les femmes et la paix et la sécurité
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 365 jours)
- 87 600 jours-personnes de patrouille et de déploiement des unités de police constituées des Nations Unies, en vue de lutter efficacement contre les menaces criminelles au marché commun d'Amiet, et dans d'autres zones de tension à Abyei qui nécessitent une intervention des unités de police constituées, y compris pour protéger le personnel et les installations des Nations Unies (10 personnes par patrouille × 3 patrouilles par section × 4 sections par unité de police constituée × 2 unités de police constituées × 365 jours)
- Fourniture de conseils et d'un encadrement à 31 comités de protection de la population locale et à 1 comité mixte pour la paix, soit un total de 767 personnes, dont 132 femmes, dans le cadre de patrouilles interactives et d'un regroupement dans des locaux communs
- Appui à 1 conférence prémigratoire et 1 conférence postmigratoire, y compris à une série de consultations et à des initiatives d'alerte rapide, en coordination avec les organismes, fonds et programmes, afin de promouvoir la paix pendant la saison des migrations et de faire connaître les enseignements à en tirer

- Fourniture de conseils et d'un appui à 60 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la lutte contre la criminalité (20 dans le secteur nord, 20 dans le secteur central et 20 dans le secteur sud)
- Fourniture d'un appui à 6 ateliers et activités de renforcement des capacités, dont certains sont menés par les entités compétentes des Nations Unies et des ONG, dans des domaines tels que la sensibilisation autour de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », le contrôle des armes détenues par des civils, la réconciliation, la justice traditionnelle, les femmes et les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que la protection des civils, dans les communautés misseriya et ngok dinka
- Fourniture d'un appui à l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix et de règlement des conflits, notamment dans les domaines des mécanismes de justice traditionnelle, des droits humains, de l'état de droit, de la transhumance, de la gestion des frontières et des mécanismes locaux de protection des femmes, des jeunes, des enfants et des groupes vulnérables
- Prestation de services liés à la lutte antimines, notamment pour faire en sorte que : 100 % des routes sont sécurisées et accessibles dans la zone d'Abyei ; 100 % des terres de la zone d'Abyei sont confirmées comme étant exemptes de mines et de restes explosifs de guerre ; 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone d'Abyei ont été enlevés et détruits ; 100 % des armes et munitions confisquées remises au Service de la lutte antimines ont été détruites en toute sécurité, conformément aux procédures du Service
- Organisation de 360 séances de sensibilisation au danger des engins explosifs (30 séances par mois × 12 mois) à l'intention des populations de la zone d'Abyei ; organisation de 48 séances de formation de base sur les impératifs de sécurité en matière de mines et de restes explosifs de guerre à l'intention des membres du personnel de la Force et des militaires nouvellement arrivés (4 séances par mois × 12 mois)
- Campagnes d'information publique visant à mettre en évidence l'action de la FISNUA à Abyei, y compris la production et la distribution de brochures, de dépliants, de tee-shirts et d'autres types d'articles distribués à la population d'Abyei lors d'événements organisés à son intention (1 tournoi de football et 1 festival culturel) ainsi que de 3 journées des Nations Unies (la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies le 29 mai, la Journée internationale de la paix le 21 septembre et la Journée des Nations Unies le 24 octobre)

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Confirmation du retrait des forces dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et vérification des allégations de déplacements par la surveillance de la totalité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement intégral du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et dans les postes de commandement de secteur et bases d'opérations en activité afin de fournir un appui au Mécanisme selon les besoins

Produits

- 1 830 patrouilles terrestres mixtes (4 équipes × 1,25 patrouille par jour × 365 jours) et 48 patrouilles de longue distance mixtes (2 secteurs × 2 patrouilles par mois × 12 mois), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules à l'épreuve des mines, et 96 patrouilles aériennes effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 8 patrouilles par mois
- Fourniture de conseils et d'un appui pour la coordination et la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre de 52 réunions avec des responsables du

Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations

- Prestation de services liés à la lutte antimines, y compris la vérification de l'absence de mines et de restes explosifs de guerre sur 100 % des terres, pour donner suite à la demande du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; 100 % des itinéraires dégagés et sécurisés, conformément à la demande du Mécanisme ; enlèvement et destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines ; détachement d'équipes d'appui du Service de la lutte antimines à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner 100 % des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Facteurs externes

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais continuent de respecter les accords suivants : Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ; Accord du 27 septembre 2012 sur les dispositions de sécurité ; Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière ; Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Ils fournissent à la FISNUA tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions [1990 \(2011\)](#) et [2024 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec chacune des deux parties. La Force jouit d'une pleine liberté de circulation accordée par les parties et les populations locales et ses opérations ne sont pas entravées par les conflits transfrontières.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2021/22	168
Effectif proposé 2022/23	130
Variation nette	(38)
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2021/22	3 382
Effectif proposé 2022/23	3 120
Variation nette	(262)
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2021/22	148
Effectif proposé 2022/23	148
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2021/22	492
Effectif proposé 2022/23	492
Variation nette	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du (de la) chef de la police										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	3	1	1	6	2	–	8	
Effectif proposé 2022/23	–	1	3	1	1	6	2	–	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du (de la) chef de cabinet										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	4	–	2	7	2	–	9	
Effectif proposé 2022/23	–	1	5	–	2	8	3	–	11	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	1	–	2	
Bureau de la liaison avec les communautés										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	3	3	–	6	4	–	10	
Effectif proposé 2022/23	–	–	5	4	–	9	4	–	13	
Variation nette	–	–	2	1	–	3	–	–	3	
Bureau de la communication et des relations publiques										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Effectif proposé 2022/23	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la sûreté et de la sécurité										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	1	1	12	14	11	–	25	
Effectif proposé 2022/23	–	–	1	1	12	14	11	–	25	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (personnel civil)										
Effectif approuvé 2021/22	–	2	12	6	15	35	19	–	54	
Effectif proposé 2022/23	–	2	15	7	15	39	20	–	59	
Variation nette	–	–	3	1	–	4	1	–	5	
Total (I-V)										
Effectif approuvé 2021/22									4 244	
Effectif proposé 2022/23									3 949	
Variation nette									(295)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 5

Changements proposés : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			
	Changement proposé	Nombre	Classe	Description
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission	Création	1	P-5	
	Création	1	AN	
Total		2		

Bureau du (de la) chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

51. Il a été noté dans l'examen stratégique que la nature des problèmes à Abyei exigeait de mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix pour faciliter le rapprochement entre les communautés. À cette fin, des efforts importants doivent être faits pour intensifier les activités de développement, d'aide humanitaire et d'appui aux équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud. Ces efforts feraient fond sur des activités relatives aux programmes menées par la FISNUA, dans les domaines où des lacunes subsistent, notamment l'état de droit et la protection. En outre, il a été recommandé dans l'examen stratégique que soit mis en place, suivant les orientations stratégiques et les conseils des coordonnateurs résidents au Soudan et au Soudan du Sud, un programme spécifique visant à promouvoir les domaines d'intérêt partagés par les populations locales, dans la lignée des priorités communes. Le programme prévoira notamment la fourniture immédiate de services et d'un appui dans certains domaines clés : transhumance, gestion de la frontière et mécanismes de protection locaux pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. En conséquence, il est proposé de créer deux postes au Bureau du (de la) chef de cabinet, comme indiqué ci-dessous.

52. Il est proposé de créer un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5), qui rendra compte au (à la) Chef de la mission par l'intermédiaire du Bureau du (de la) chef de cabinet. Les deux principales missions du (de la) titulaire seront d'assurer la liaison entre la FISNUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de superviser la gestion des activités relatives aux programmes renforcées et la coordination avec les organismes, fonds et programmes. En ce qui concerne les activités relatives aux programmes, le (la) titulaire harmonisera et facilitera la mise au point d'activités intéressant plusieurs composantes de la FISNUA, notamment la police des Nations Unies, le Bureau de la liaison avec les communautés et le Bureau de la communication et des relations publiques, en consultation et en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, il (elle) devrait jouer un rôle clé s'agissant de veiller aux effets de synergie entre les projets à effet rapide et les activités relatives aux programmes. De façon plus générale, il (elle) fournira des analyses et des conseils stratégiques à l'équipe de direction de la mission sur la gouvernance, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, ainsi que sur la conception, le lancement et la mise en œuvre des activités relatives aux programmes. Il (elle) aidera les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à établir des liens entre les programmes, notamment en vue de renforcer le lien entre

la paix, l'action humanitaire et le développement, mobilisera, encouragera et renforcera les partenariats stratégiques avec les donateurs, et collaborera étroitement avec les parties prenantes nationales, régionales et locales du gouvernement et de la société civile, ainsi qu'avec les principaux acteurs internationaux, afin de repérer les points d'entrée, de favoriser le dialogue et de renforcer les alliances et les partenariats stratégiques en matière de prévention des conflits, de réconciliation et de renforcement de la confiance.

53. Il est également proposé de créer un poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Le (la) titulaire sera un(e) avocat(e) sud-soudanais(e) agréé(e) qui a une bonne connaissance de tous les aspects du droit sud-soudanais. Des questions concernant le droit sud-soudanais se posent régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la mission. Il a été difficile de traiter ces questions en temps utile, comme le montrent les récents événements qui ont semé la confusion parmi les populations locales quant au mandat de la mission, notamment en ce qui concerne son rôle dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, du côté sud-soudanais de la frontière. L'absence d'un(e) juriste sud-soudanais(e) agréé(e) a entravé la capacité de la mission de remplir son mandat en raison d'un manque de qualifications et de connaissances en matière de droit sud-soudanais. Un(e) avocat(e) sud-soudanais(e) agréé(e) sera en mesure de fournir à la mission des orientations et des conseils sur les questions relatives au droit sud-soudanais, ce qui comblera ce manque de connaissances. Grâce à la création du poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe, la mission sera plus à même de traiter les questions d'ordre national dès leur apparition et de prévenir la répétition de tels événements. Le (la) titulaire participera également au dialogue avec les populations locales afin d'informer et de sensibiliser des membres clés au sujet du mandat, des activités, du statut juridique et des privilèges et immunités de la mission.

Tableau 6

Changements proposés : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			
	Changement proposé	Nombre	Classe	Description
Bureau de la liaison avec les communautés	Création	2	P-4	
	Création	1	P-3	
Total		3		

Bureau de la liaison avec les communautés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

54. Afin de désamorcer les tensions au niveau communautaire et de préparer le terrain pour une mise en œuvre sans heurts d'un futur accord politique sur Abyei, il a été noté dans l'examen stratégique qu'il fallait intensifier l'aide humanitaire et l'aide aux moyens de subsistance et à la résilience au niveau communautaire, et renforcer le rôle des équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud. L'approche proposée consiste en un travail conjoint des équipes de pays des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits, qui tienne compte de la question du développement durable et des besoins des Ngok Dinka et des Misseriya, et qui bénéficie de fonds de la FISNUA consacrés aux activités relatives aux programmes. Il a également été noté que le renforcement des

capacités de la composante civile de la mission contribuerait à rapprocher les communautés d'Abyei et à améliorer la protection des femmes contre les violences fondées sur le genre. Dans cette optique, l'expansion du Bureau de la liaison avec les communautés est prioritaire, non seulement pour son travail de première ligne en matière de consolidation de la paix, mais aussi pour accroître l'aide aux moyens de subsistance et de résilience des populations locales, en collaboration avec d'autres acteurs des Nations Unies. En conséquence, il est proposé de créer trois postes d'attaché(e) de liaison (2 P-4 et 1 P-3).

55. Il est proposé de créer deux postes d'attaché(e) de liaison (P-4), à Abyei et à Diffra, afin de renforcer les composantes consultatives en matière de droits humains et d'état de droit et ainsi de faciliter le dialogue intercommunautaire et la collaboration avec les chefs coutumiers misseriya et les administrations locales désignées par Djouba et Khartoum. Les titulaires assureront la liaison avec les jeunes, les femmes et les autres parties prenantes, surtout les membres des comités mixtes pour la paix, et contribueront à la coordination des stages de formation, conférences, ateliers et autres programmes de renforcement des capacités dans le nord/sud d'Abyei et à Diffra.

56. Il est également proposé de créer un poste d'attaché(e) de liaison (P-3) pour aider à suivre l'exécution des projets à effet rapide et favoriser le bon déroulement des déplacements des pasteurs saisonniers dans les trois couloirs de migration. Le (la) titulaire du poste contribuera à la collecte, à l'analyse et à la diffusion efficaces d'informations sur la dynamique des conflits par le Bureau de la liaison avec les communautés et fera partie du système d'alerte rapide au service de la protection des civils, l'objectif étant de prévenir et d'atténuer les conflits intercommunautaires. Il (elle) fournira également des informations sur les besoins humanitaires dans le cadre de l'appui qu'apporte la FISNUA aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans leurs projets et activités humanitaires.

Composante 2 : appui

57. La composante Appui est chargée de fournir, dans les meilleurs délais, des services efficaces, rationnels et responsables afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle apportera un soutien à l'effectif autorisé de 130 observateurs militaires, 3 120 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées et 315 membres du personnel civil. La FISNUA s'efforcera d'atteindre l'excellence opérationnelle en fournissant une gamme complète de services, notamment dans les domaines suivants : audit, contrôle des risques et conformité ; transports aériens ; budget, finances et communication de l'information ; personnel civil ; ingénierie et gestion des installations et des infrastructures ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; santé ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; personnel en tenue ; gestion des véhicules et transport terrestre.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 82,7 % ; 2021/22 : ≥ 90 % ; 2022/23 : ≥ 90 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne

sont pas pourvus (2020/21 : 11,5 % ; 2021/22 : 10 % ± 3 % ; 2022/23 : 10 % ± 3 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 26 % ; 2021/22 : ≥ 29 % ; 2022/23 : ≥ 29 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 68 ; 2021/22 : ≤ 45 ; 2022/23 : ≤ 45)

2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 145 ; 2021/22 : ≤ 120 ; 2022/23 : ≤ 120)

2.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 82 ; 2021/22 : 100 ; 2022/23 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 90 % ; 2021/22 : ≥ 85 % ; 2022/23 : ≥ 85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 20 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : ≥ 1 941 ; 2021/22 : ≥ 1 800 ; 2022/23 : ≥ 1 800)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : ≥ 95 % ; 2022/23 : ≥ 95 %)

2.1.12 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 5 % ; 2021/22 : ≤ 20 % ; 2022/23 : ≤ 10 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration et à la mise en service de plusieurs modules Umoja-Extension

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 10 appareils (4 avions et 6 hélicoptères)
- Exécution des 6 005 heures de vol prévues (1 944 heures par des prestataires commerciaux et 4 061 par des prestataires militaires) pour tous les services, à savoir 4 627 pour le transport de passagers, 467 pour le fret, 550 pour les opérations de patrouille et d'observation, 341 pour les missions de recherche et de sauvetage et 20 pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 10 appareils, ainsi que pour 15 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 263,4 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 317 civils (185 agents recrutés sur le plan international, 93 agents recrutés sur le plan national, 2 temporaires et 37 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Exécution de 10 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Entretien de 400 kilomètres de route aux fins de la mobilité des forces et services d'entretien et de réparation pour un total de 19 sites
- Exploitation et entretien de 147 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis entre 19 sites et de 5 centrales solaires réparties entre 5 sites
- Services d'entretien et de réparation portant sur 19 installations de la mission réparties entre 19 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 19 sites
- Prestation de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 19 sites et de services de blanchisserie dans 2 sites
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 33 puits/trous de sonde et 21 installations de traitement et de purification de l'eau) et fourniture de services d'appui à 12 installations de purification et de traitement de l'eau appartenant aux contingents, dans 15 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 13,6 millions de litres de carburant (5,0 millions de litres pour les opérations aériennes, 1,0 million pour les transports terrestres et 7,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 17 sites ; mobilisation de 1 point de distribution supplémentaire à l'usage du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 1 114 radios portatives, de 683 radios mobiles pour véhicules et de 135 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, dont 12 terminaux VSAT, 24 centraux téléphoniques et 51 liaisons hertziennes, et fourniture de 26 téléphones satellitaires et de 150 téléphones mobiles à carte prépayée
- Fourniture de 1 221 ordinateurs et de 230 imprimantes pour un effectif moyen prévu de 615 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 359 appareils et 45 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 30 réseaux locaux et 8 réseaux étendus, dans 19 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 11 000 kilomètres carrés, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des centres de soins appartenant à l'ONU (1 unité médicale de niveau I) et appui aux centres de soins appartenant aux contingents (10 unités médicales de niveau I et 1 unité médicale de niveau II+)
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 5 unités médicales (3 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 5 sites situés dans la zone de la mission et en dehors de celle-ci
- Appui à un effectif moyen prévu de 3 323 membres du personnel en tenue et de 317 membres du personnel civil, sous la forme de la fourniture d'équipement de protection individuelle et de matériel de dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) par amplification en chaîne par polymérase, y compris de machines et de kits de dépistage, ainsi que de consommables connexes

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Aide à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits d'un montant estimatif de 10 millions de dollars, dans les limites des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 10 710 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 125 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 3 890 militaires et policiers (130 observateurs militaires, 120 officiers d'état-major, 3 000 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies et 492 membres d'unités de police constituées)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif moyen prévu de 3 012 membres des contingents et des unités de police constituées, répartis entre 10 sites permanents et 9 bases d'opérations
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen prévu de 3 012 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen prévu de 3 323 militaires et policiers

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 564 véhicules appartenant à l'ONU (277 véhicules légers, 90 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 191 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 622 véhicules appartenant aux contingents et de 3 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Services de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone administrative d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies
- 20 évaluations de la sécurité des sites des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Saving lives together » (« Sauver des vies ensemble ») ; 20 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, évaluations de l'état du matériel de sécurité et inspections de sécurité incendie ; 20 visites du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles reposant notamment sur la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2021/22	–	1	4	1	3	9	1	1	11	
Postes proposés 2022/23	–	1	5	1	3	10	1	1	12	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Section de la gestion des opérations et des ressources										
Postes approuvés 2021/22	–	–	5	11	18	34	11	8	53	
Postes proposés 2022/23	–	–	5	11	18	34	11	8	53	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés 2021/22 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1	

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire proposés 2022/23 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section de la gestion des opérations et des ressources)									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	5	12	18	35	11	8	54
Effectif proposé 2022/23	–	–	5	12	18	35	11	8	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section Services									
Postes approuvés 2021/22	–	–	6	5	32	43	35	17	95
Postes proposés 2022/23	–	–	7	6	33	46	37	18	101
Variation nette	–	–	1	1	1	3	2	1	6
Emplois de temporaire approuvés 2021/22 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés 2022/23 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel (Section Services)									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	6	6	32	44	35	17	96
Effectif proposé 2022/23	–	–	7	6	33	46	37	18	101
Variation nette	–	–	1	–	1	2	2	1	5
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2021/22	–	–	5	1	26	32	23	10	65
Postes proposés 2022/23	–	–	5	1	28	34	23	10	67
Variation nette	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	20	18	79	118	70	36	224
Effectif proposé 2022/23	–	1	22	19	82	124	72	37	233
Variation nette	–	–	2	1	3	6	2	1	9
Emplois de temporaire approuvés 2021/22 ^b	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés 2022/23 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total (emplois de temporaire inclus)									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	20	20	79	120	70	36	226

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				<i>Total partiel</i>
Effectif proposé 2022/23	–	1	22	20	82	125	72	37	234
Variation nette	–	–	2	–	3	5	2	1	8

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 1 emploi

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Tableau 8

Changements proposés : composante 2 (Appui), Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes/emplois de temporaire</i>			
	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission	Création	1	P-4	
Total		1		

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

58. Le Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission est responsable : de la surveillance et de la gestion générales des ressources humaines, financières et matérielles de la mission ; de la coordination de l'appui en matière d'encadrement, d'administration, de logistique, de technologie et d'opérations ; de la gestion de la performance et de la planification stratégique, ainsi que de l'assurance qualité, en appui à l'exécution du mandat de la mission. La Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, met l'accent sur la transition de l'ONU vers une organisation axée sur les données, fondée sur un réseau qui garantit que les données peuvent être efficacement collectées et utilisées comme un atout stratégique. La FISNUA a réalisé des avancées significatives dans la collecte de données grâce à des outils tels qu'Umoja, ainsi qu'à la mise en place du système de surveillance à distance des infrastructures dans tous les sites de la mission. Ces outils ont grandement amélioré la prestation de services dans des composantes d'appui essentielles, comme les technologies de l'information, l'ingénierie et la gestion des installations, en fournissant des informations en temps réel sur l'état de préparation du matériel, la disponibilité des ressources et l'efficacité des processus. Cependant, on a constaté que la mission manquait considérablement de capacités pour convertir une grande partie de ses données disponibles en outils efficaces de communication de l'information qui peuvent être utilisés pour guider la prise de décision des cadres supérieurs et intermédiaires. Il est indispensable de créer une capacité d'analyse et de gestion des données entièrement intégrée et gérée efficacement au sein du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission, afin d'intégrer et d'analyser des données provenant de sources multiples et de produire des analyses et des rapports pour orienter les décisions de gestion dans un système cohérent et cohésif. Il est également

nécessaire de s'assurer que les données les plus utiles sont collectées, analysées et interprétées de la meilleure façon possible pour faciliter la prise de décisions. La sous-unité chargée de la performance opérationnelle au sein du Bureau sera responsable de la mise en place d'un système complet de gestion de l'information dans l'ensemble du Centre d'appui à la mission. En conséquence, il est proposé de créer un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4).

59. L'analyste de la gestion et des programmes sera responsable du suivi des indicateurs clés de résultats au sein du Centre d'appui à la mission afin d'améliorer le contrôle de la gestion et la prise de décision. Le (la) titulaire dirigera également la planification, la mise en œuvre et la coordination des initiatives de gestion du changement afin de veiller à l'application centralisée et coordonnée des nouvelles pratiques et des initiatives d'amélioration des processus. En particulier, il (elle) sera chargé(e) : d'introduire de nouvelles méthodes de collecte, de rassemblement et de diffusion des données relatives à la planification de la gestion des risques ; de veiller à l'intégration de l'informatique décisionnelle dans tous les aspects des opérations de la mission ; de définir des mesures correctives sur la base de l'analyse des données opérationnelles et de l'informatique décisionnelle ; de formuler des instructions permanentes pour mesurer les indicateurs clés de résultats par l'application de matrices au diagnostic des processus ; de déterminer les causes profondes des problèmes de performance et de proposer des mesures correctives ; de coordonner les activités avec d'autres éléments de la mission en vue de fournir des rapports et des analyses des indicateurs clés concernant les résultats de l'Organisation.

Tableau 9

Changements proposés : composante 2 (Appui), Section Services

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe du génie	Création	1	P-4	
	Transformation	1	P-3	
	Transformation	(1)	P-3 (PT)	
	Création	1	AN	
Groupe des transports aériens	Création	1	SM	
Groupe des services médicaux	Création	1	AN	
	Création	1	VNU	
Total		5		

Section Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 1 emploi

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

60. En application des recommandations issues de l'examen stratégique, la FISNUA doit passer d'une force dont les effectifs sont fournis par un seul pays à une force multinationale, ce qui exige un système plus complexe et plus coordonné de prestation de services aux groupes d'appui, notamment en matière de génie, de transports aériens, de transports, de réservations passagers, d'approvisionnements essentiels et de services médicaux. La FISNUA opère dans un environnement particulier, qui est peu accessible et isolé et où elle ne peut guère compter sur des services municipaux ou sur des prestataires locaux. C'est donc elle qui assume la responsabilité de la prestation de services, ce qui fait qu'elle a besoin de davantage de ressources. En conséquence, et en application des recommandations issues de l'examen stratégique, il est proposé de modifier les effectifs comme suit.

61. Afin de garantir la bonne marche des activités de planification, de gestion des ressources, d'estimation des risques et d'assurance qualité et dans le but plus large d'améliorer la prestation des services, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des installations (P-4). La responsabilité de la gestion de l'environnement incombe uniquement au Groupe du génie de la mission. Bien qu'il soit épaulé par un prestataire extérieur, le Groupe doit coordonner et gérer des activités complexes et prenantes de gestion de l'environnement et des installations (gestion des déchets, approvisionnement énergétique, gestion des eaux usées et administration des camps) dans plus de 20 camps situés dans la zone de la mission. Compte tenu de leur complexité, ces activités doivent être supervisées par un(e) spécialiste de la gestion des installations de la classe P-4. Jusqu'ici, la supervision de la gestion des installations était assurée par un(e) spécialiste des questions d'environnement (P-4), ce qui réduisait les capacités de supervision en matière environnementale.

62. Il est également proposé de créer un poste d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (eau et assainissement) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Le Groupe du génie est actuellement chargé d'aider les membres des contingents à entretenir les infrastructures dans tous les sites de la mission. La transition vers une force multinationale entraînera des besoins supplémentaires en matière de génie qui, associés à la construction accélérée d'infrastructures, mettront davantage à l'épreuve les ressources du Groupe. Sur le plan environnemental, ce manque de personnel a entraîné une augmentation du volume de déchets non traités et une dégradation des conditions sanitaires dans de nombreux camps de la Force, où les déchets solides et liquides ne sont pas correctement éliminés, comme mis en avant par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'exercice clos en juin 2021. La Force s'emploie actuellement à remédier au problème en se procurant différents articles d'équipement majeur dont le Groupe doit désormais assurer l'entretien. Le cadre normatif applicable en matière environnementale s'est sensiblement étoffé et la Force est tenue de veiller au respect des politiques, des directives et pratiques optimales concernant l'environnement ainsi que la sécurité et la santé au travail, en particulier depuis la promulgation de son plan et de sa stratégie de gestion des déchets. La FISNUA est déterminée à limiter autant que possible l'impact de ses activités et à faire le nécessaire pour gérer correctement ses déchets tout au long de son cycle de vie. Les mesures citées permettront de réduire les coûts, de mieux intégrer la protection de l'environnement à l'ensemble des activités de la mission, de sensibiliser

le personnel et la population locale et d'améliorer leur santé et leur sécurité. Il est prévu que la Force exploite ou aide à exploiter 34 stations d'épuration et 23 installations de purification de l'eau, réparties entre 19 camps. De plus, la FISNUA construit actuellement, dans chacun des 14 sites où elle est présente en permanence, des déchetteries équipées d'au moins un incinérateur et un composteur. La création d'un poste d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (eau et assainissement) lui permettra de s'assurer que les activités sont conçues à partir des besoins opérationnels et que l'exécution de son plan et de sa stratégie de gestion des déchets est dûment supervisée.

63. Pendant l'exercice 2022/23, outre les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement, le Groupe du génie sera chargé d'exécuter de grands projets, notamment la construction d'un réseau d'évacuation des eaux, de pompes à eau et d'un réseau de plomberie, ainsi que de nouvelles routes à l'intérieur des camps et de routes goudronnées, entre autres projets pluriannuels liés à l'agrandissement du quartier général de la mission et au respect des normes environnementales. La demande de services de soutien génie augmente en raison des dommages causés aux principales routes d'approvisionnement et aux routes empruntées par les patrouilles de sécurité. La multiplication des camps militaires – de 3 à l'origine à 19 actuellement – et l'augmentation parallèle du nombre de bases temporaires ont entraîné un accroissement de la fréquence des travaux d'entretien et de réparation des installations et des infrastructures et ont rendu la prestation de services d'entretien de plus en plus difficile en raison de la dispersion du matériel entre les différents sites de la mission. La mobilité de la FISNUA dépend en partie d'un prestataire de services extérieur puisque la mission fait appel à des travailleurs spécialisés pour la réparation des routes et l'amélioration des camps. Ce contrat est géré par le Groupe et couvrira également un certain nombre d'aspects liés à l'impact sur l'environnement qui doivent être surveillés aux fins du respect des politiques et procédures environnementales de l'ONU et des réglementations du pays hôte. Il est donc proposé de transformer un emploi de temporaire d'ingénieur(e) (P-3) en poste, du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.

64. Il est en outre proposé de créer un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile). Le Groupe des transports aériens de la mission est chargé de fournir des services transports aériens ininterrompus, sûrs, efficaces et fiables à l'appui du mandat de la mission. Le concept global des opérations aériennes de la FISNUA est axé sur la planification centralisée et l'exécution décentralisée, et le Groupe a pour fonction de planifier toutes les opérations aériennes de la mission. La Force propose d'exploiter 10 appareils (7 hélicoptères et 3 avions). Toutefois, les effectifs actuels du Groupe restent inférieurs au niveau dont il devrait disposer pour s'acquitter de ses fonctions de manière sûre et efficace, compte tenu du ratio charge de travail/personnel. Le Groupe compte actuellement trois personnes : un(e) spécialiste des opérations aériennes (P-3) qui supervise les activités du Groupe ; un(e) assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile), chargé(e) de la planification des vols ; un(e) assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) chargé(e) du suivi des vols. Les effectifs du Groupe sont insuffisants au vu de la portée et du volume actuels des activités, qui devraient tous deux augmenter à mesure que la mission devient une force multinationale dotée des calendriers de relève et de rapatriement complexes.

65. Le Groupe des services médicaux a pour mission de favoriser le bien-être physique, mental et émotionnel des membres du personnel en fournissant des services de santé de qualité, efficaces et rationnels. Il est déterminé à assurer des services médicaux de la plus haute qualité au profit de l'ensemble du personnel de la FISNUA en proposant des services de soutien sanitaire intégrés. Au vu de ses effectifs actuels, il manque cruellement de ressources dans les domaines de la logistique médicale et de la prestation de services opérationnels pour pouvoir assurer la fourniture de

services spécialisés de logistique médicale à 11 unités médicales de la FISNUA réparties dans 9 sites au profit d'une moyenne prévue de 3 611 membres du personnel civil et en tenue.

66. En conséquence, il est proposé de créer un poste de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), afin que les services médicaux et l'administration de l'unité médicale de niveau I de la mission soient assurés comme il se doit. Les lieux d'affectation de la FISNUA sont difficiles d'accès, ce qui fait peser une pression supplémentaire sur l'unité médicale de niveau I de la mission. En raison de l'absence d'accès direct à des prestataires de soins médicaux externes au niveau local, l'unité médicale est de facto le principal prestataire de soins pour tout le personnel. Le médecin permettra à l'unité médicale de fournir des services au personnel civil et en tenue et de gérer efficacement les soins d'urgence et les évacuations sanitaires. En plus d'assurer les fonctions médicales et médico-administratives standard, le médecin contribuera à la planification des activités médicales, en particulier en ce qui concerne l'élargissement et le maintien des opérations médicales en faveur des forces multinationales, la gestion et la supervision des évacuations sanitaires transfrontières et la mise en œuvre de campagnes et d'initiatives de santé publique, et veillera à ce qu'un niveau acceptable de soins et de couverture médicale soit assuré dans tous les sites de la FISNUA. En outre, la Force a repéré un risque important en ce qui concerne la prestation de services médicaux et le respect des normes de santé et de sécurité au travail. Elle ne dispose pas d'un comité et d'un programme de santé et de sécurité au travail, ce qui explique son faible taux de conformité aux exigences de gestion des risques professionnels (20 %). Ce taux est principalement dû au fait que les ressources humaines du Groupe des services médicaux ne suffisent pas pour exécuter et gérer un programme efficace de sécurité au travail.

67. Il est également proposé de créer un poste de pharmacien(ne) (Volontaire des Nations Unies), dont le (la) titulaire serait chargé(e) de superviser les activités de l'entrepôt médical créé récemment. Le bon fonctionnement de l'entrepôt médical exige que l'on dispose de services spécialisés dans les domaines de l'inventaire et du contrôle des stocks, de l'élaboration et de la supervision du budget et des achats, ainsi que pour assurer une coordination efficace entre l'entrepôt, les services de la chaîne d'approvisionnement et la pharmacie de la mission.

Tableau 10

Changements proposés : composante 2 (Appui), Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe des achats	Création	1	SM	
Groupe du contrôle des mouvements	Création	1	SM	
Total		2		

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

68. Conformément aux recommandations sur la structure organisationnelle des missions, en particulier concernant le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement en application des principes directeurs du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de renforcer les capacités du Groupe des achats. Le rôle du Groupe est essentiel pour faciliter l'achat de tous les biens, services et

travaux dont la mission a besoin pour remplir son mandat, au moindre coût, en temps voulu et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats de l'ONU. En conséquence, et en application des recommandations issues de l'examen stratégique, il est proposé de modifier les effectifs comme suit.

69. Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile). Les effectifs actuels du Groupe des achats ne sont pas suffisants pour que les besoins de la mission en matière d'achats soient satisfaits en temps voulu – en particulier dans le contexte d'une force multinationale et du renforcement du rôle des activités relatives aux programmes à la suite de l'examen stratégique –, ce qui entraîne des retards dans l'acquisition des biens, des services et des travaux dont les autres groupes ont besoin pour mener les activités nécessaires à la réalisation du mandat de la mission. L'assistant(e) aux achats devra : traiter chaque année un minimum de 90 bons de commande ; se charger des aspects relatifs aux achats et aux marchés de projets complexes portant sur l'acquisition de biens et services aux niveaux international et local ; participer à des négociations avec des cadres supérieurs représentant les fournisseurs ; signer les bons de commande en respectant les limites autorisées ; faire connaître les règles de l'ONU en matière d'achats aux prestataires locaux ; rédiger les propositions soumises aux comités des marchés locaux et du quartier général pour examen, puis au (à la) responsable autorisé(e) pour approbation, entre autres tâches.

70. Il est également proposé de créer un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile). En application du concept révisé des opérations, il faudra établir une base opérationnelle aux fins de la circulation du personnel et du matériel des contingents à El-Obeid, en plus des points d'arrêt et d'entrée actuels de la FISNUA à Entebbe, à Kadougli et à Abyei. Pour effectuer les opérations de relève des contingents d'une force multinationale, il faudra utiliser des avions à fuselage large à El-Obeid et à Entebbe ainsi que des avions de transport de taille moyenne reliant ces deux bases principales à Kadougli, d'où partiront des hélicoptères vers Abyei. En raison du caractère multinational des relèves de contingents, la planification des mouvements devra être parfaitement synchronisée et leur exécution très bien coordonnée, considérablement plus que par rapport aux relèves actuelles de contingents fournis par un seul pays, qui est situé à proximité de la zone de la mission et partage les principales voies routières et aériennes avec le Soudan. L'assistant(e) au contrôle des mouvements organisera les mouvements des membres des contingents et du matériel appartenant aux contingents à El-Obeid, à Entebbe et à Kadougli, en coordination avec le Groupe du contrôle des mouvements à Abyei. Il (elle) assurera également la liaison entre le Groupe du contrôle des mouvements, le Groupe des transports aériens, le Groupe de la sécurité aérienne, le quartier général de la force, le commandement du contingent de chaque unité de pays fournisseur de contingents et la Section du contrôle des mouvements du Département de l'appui opérationnel. Il (elle) devrait faciliter les mouvements lorsque des opérations sont élargies et que la liberté de circulation doit être garantie à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Ces activités complexes requièrent des ressources humaines qualifiées et spécialisées, capables de traiter des informations sensibles relatives aux mouvements des contingents et autres moyens et personnels, sans lesquelles la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel de la mission peuvent être compromises.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 942,0	4 810,4	4 123,4	(687,0)	(14,3)
Contingents	110 765,9	112 223,7	106 569,0	(5 654,7)	(5,0)
Police des Nations Unies	1 918,8	5 474,7	3 565,0	(1 909,7)	(34,9)
Unités de police constituées	—	3 156,4	3 127,9	(28,5)	(0,9)
Total partiel	119 626,7	125 665,2	117 385,3	(8 279,9)	(6,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	37 855,6	44 231,7	44 333,0	101,3	0,2
Personnel recruté sur le plan national	3 029,5	3 375,7	3 527,0	151,3	4,5
Volontaires des Nations Unies	1 933,1	1 988,0	2 715,3	727,3	36,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 177,5	1 785,3	1 117,6	(667,7)	(37,4)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	44 995,7	51 380,7	51 692,9	312,2	0,6
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	1 086,8	607,7	636,0	28,3	4,7
Voyages officiels	392,1	680,0	680,0	—	—
Installations et infrastructures	44 234,5	33 443,8	33 576,0	132,2	0,4
Transports terrestres	4 550,5	2 156,0	2 025,3	(130,7)	(6,1)
Opérations aériennes	15 384,1	19 140,1	26 277,8	7 137,7	37,3
Opérations maritimes ou fluviales	2 047,4	597,5	511,2	(86,3)	(14,4)
Communications et informatique	12 782,0	9 098,7	9 777,9	679,2	7,5
Santé	608,1	452,6	715,8	263,2	58,2
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	16 979,6	16 723,0	19 596,6	2 873,6	17,2
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	—	—
Total partiel	98 565,1	83 399,4	94 296,6	10 897,2	13,1
Montant brut	263 187,5	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	3 368,9	3 366,8	3 698,8	332,0	9,9
Montant net	259 818,6	257 078,5	259 676,0	2 597,5	1,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	263 187,5	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1

B. Contributions non budgétisées

71. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	349,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	349,1

^a Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, à Gok Machar et à Kadougli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

72. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	42,6	Construction de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée maximale de 400 kilovolts à Diffra, à Kadougli et à Marial Achak, ce qui permet de réduire la consommation de combustible
	21,4	Installation de 114 chauffe-eau solaires supplémentaires, ce qui permet de réduire la consommation de combustible
Total	64,0	

D. Taux de vacance

73. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	42,7	25,0	14,6
Contingents	(1,6)	3,0	1,5
Police des Nations Unies	73,6	25,0	33,8
Unités de police constituées	100,0	91,6	91,6

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,5	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	50,0	0,0	0,0
Agents des services généraux	7,3	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	5,6	3,0	3,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	10,0	10,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

74. Les taux de vacance proposés tiennent compte des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Force et des circonstances qui lui sont propres pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Les coefficients délais de déploiement retenus pour les militaires et le personnel de police sont établis sur la base des tendances observées pendant les déploiements récents et plus anciens, ainsi que des déploiements prévus. Pour le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance observés par le passé, des taux d'occupation actuels et des situations auxquelles la Force s'attend à être confrontée au cours de l'exercice. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et aux emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

75. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 35 158 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	21 865,2	533,0	22 398,2
Soutien logistique autonome	12 600,1	160,3	12 760,4
Total	34 465,3	693,3	35 158,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
--	--------------------	---------------------------------	-------------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la mission

Contraintes du milieu	2,2	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	2,1	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,4	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	–	–	–

F. Formation

76. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	1,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	240,7
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	165,7
Total	407,4

77. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	–	115	156	–	45	123	–	127	160
Formation externe ^a	20	161	155	9	21	25	5	13	12
Total	20	276	311	9	66	148	5	140	172

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

78. Durant l'exercice 2022/23, des cours seront proposés au personnel recruté sur les plans international et national, aux militaires et au personnel de police de la Force afin de perfectionner leurs compétences et leurs connaissances, notamment dans les domaines suivants : administration, budget et finances, opérations aériennes, transports terrestres, gestion des ressources humaines, développement organisationnel, processus de paix, achats et gestion des marchés, approvisionnement et gestion des biens et sécurité. L'augmentation du nombre de participants dans toutes les catégories de personnel est due essentiellement au fait que des activités de formation prévues en 2019/20, 2020/21 et 2021/22 ont été reportées à cause des restrictions imposées

pendant la pandémie de COVID-19. Lorsque cela sera possible, la mission proposera des stages de formation en ligne plutôt que des stages en présentiel.

G. Services de détection des mines et de déminage

79. Le plan de travail et les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont fait l'objet d'un examen approfondi par le Comité d'examen des programmes établi par le siège du Service de la lutte antimines. Le Comité est un organe pluridisciplinaire composé de membres du personnel de la mission et du Siège et qui veille à ce que le programme de lutte antimines de la FISNUA contribue à la mise en œuvre efficace et rationnelle du mandat de la mission.

80. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	10 197,0

81. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir le personnel recruté sur les plans international et national (2 485 700 dollars), les voyages officiels (110 300 dollars), deux contrats passés avec un partenaire d'exécution chargé d'atténuer la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (6 696 700 dollars), le matériel (30 000 dollars) et les frais de fonctionnement (109 900 dollars). Le reliquat, soit 764 400 dollars, correspond aux frais d'appui et aux frais de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, à savoir l'UNOPS.

H. Autres activités relatives aux programmes

82. Les dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	5,4
Renforcement de la confiance	418,0
Projets de stabilisation des communautés	427,4
Lutte contre la violence de proximité	373,0
Droits humains	144,4
Consolidation de la paix	185,7
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	702,9
Programmes régionaux sur la jeunesse et les questions de genre	243,2
Total	2 500,0

83. Les activités relatives aux programmes 2022/23 seront alignées sur les recommandations issues de l'examen stratégique présentées en détail dans la lettre du Secrétaire général datée du 17 septembre 2021 (S/2021/805), sur la base d'une coordination et d'une coopération totales entre la FISNUA et les équipes de pays des Nations Unies. La portée des activités sera élargie au moyen d'une intervention coordonnée des composantes thématiques, notamment les affaires civiles, les droits humains et l'état de droit, grâce au renforcement des capacités, à l'assistance technique et au suivi à l'appui des autorités des pays hôtes. À cet égard, les activités relatives aux programmes prévues seront exécutées avec les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, en réponse aux besoins des Ngok Dinka et des Misseriya, dans les domaines d'intervention favorisant la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Aux fins de l'efficacité, de l'obtention de résultats, de l'efficience et de la cohérence entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la FISNUA collaborera étroitement avec les bureaux des coordinateurs résidents du Soudan et du Soudan du Sud. En outre, elle intensifiera la prestation de services et son appui dans les domaines de la transhumance, de la gestion de la frontière et des mécanismes de protection locaux pour les jeunes, les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Elle collaborera également avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les missions des Nations Unies voisines, notamment la MINUSS et la MINUATS, ainsi qu'avec les organisations locales et les ONG.

84. Les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2022/23 prévoient l'adoption d'une approche ascendante axée sur la communauté et sur les initiatives qui contribuent à renforcer l'état de droit, en particulier en renforçant et en développant les capacités de la police moyennant la construction de postes pour les comités de protection de la population locale et les comités de protection mixtes, la modernisation des établissements pénitentiaires existants et la construction de nouveaux établissements, ainsi que la construction de structures pour accueillir les bureaux des personnes référentes pour les initiatives de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. L'accent sera également mis sur les projets qui contribuent à lutter contre la violence en général en améliorant la sécurité et en stabilisant l'environnement au moyen de l'approvisionnement en eau et de dialogues intercommunautaires le long des couloirs de migration. D'autres activités consisteront à mobiliser des acteurs de la protection tels que les comités mixtes pour la paix, les chefs coutumiers, les autorités locales et les acteurs de la justice, et à les épauler, en collaboration avec des experts, afin qu'ils puissent mettre en œuvre des mécanismes de gestion et de résolution des conflits et ainsi traiter les litiges et faire face à l'évolution des conflits, y compris aux incidences de la COVID-19 sur les relations intercommunautaires et pacifiques. La FISNUA prendra également des mesures en faveur de la mise en place du système d'alerte rapide. À cet égard, elle facilitera la tenue de réunions régulières avec les acteurs de la protection, déploiera des personnes chargées de la coordination, de la surveillance des activités de protection et de la collecte de données sur les conflits, et achètera du matériel et des logiciels qui permettront d'améliorer le système. En outre, elle exécutera des projets devant favoriser la stabilisation des communautés en faisant participer les jeunes à des activités de renforcement des capacités, destinées aux syndicats et aux associations qui représentent les jeunes mais aussi aux jeunes mêmes en tant qu'acteurs de la paix, et à des activités de formation professionnelle pour soutenir l'emploi et les activités rémunératrices. Par ailleurs, le Bureau de liaison avec les communautés prendra des mesures pour que la FISNUA, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les populations locales et les interlocuteurs au Soudan et au Soudan du Sud collaborent encore plus étroitement et soient ainsi en position d'apaiser les tensions communautaires qui ont conduit à la fermeture des bases d'opérations et du poste de commandement de secteur du

Mécanisme à Gok Machar. La FISNUA continuera également de prêter un appui aux réunions tenues par le Comité mixte de contrôle d'Abyei et par les comités nationaux créés récemment pour faire progresser la question d'Abyei, ainsi que de mobiliser les parties prenantes à un haut niveau comme suite aux négociations visant un règlement politique concernant la zone d'Abyei. Afin de renforcer le respect des droits humains, elle continuera aussi de sensibiliser aux questions liées à la violence fondée sur le genre, à prôner la participation des femmes aux instances décisionnelles et à élaborer un programme d'études sur les droits humains. Des initiatives rassemblant les civils, les militaires et la police seront menées pour améliorer l'alerte et les interventions rapides, et la mission collaborera étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la région et avec d'autres missions des Nations Unies, notamment la MINUSS et la MINUATS, pour traiter les questions de sécurité des frontières et de transhumance qui ont un impact sur la paix et la sécurité dans la région.

85. Les projets exécutés devront être fondés sur les besoins locaux, sur la contribution de la communauté et sur la participation des acteurs et dirigeants locaux à la conception du projet moyennant des outils tels que le processus d'analyse des conflits locaux ou le dialogue. Les progrès dans ce domaine dépendront en grande partie de la coordination et la coopération avec les partenaires opérationnels, notamment les organisations locales, les ONG et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

86. Grâce à ses activités de communication, la mission cherchera à mobiliser un appui en faveur des efforts de paix en communiquant de manière stratégique au sujet de ses idéaux, de son travail, de son mandat et de ses activités, et en dialoguant et en coopérant avec des publics divers grâce au renforcement des activités de communication et de collaboration avec les autorités locales. Il sera essentiel de renforcer les capacités des médias locaux si l'on veut stimuler le débat public et la mobilisation du public, en particulier des personnalités influentes, des femmes et des jeunes, afin qu'ils contribuent activement à la coexistence pacifique et à l'appropriation du processus de paix.

I. Projets à effet rapide

87. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2020/21 (montant effectif)	500	17
2021/22 (montant approuvé)	500	25
2022/23 (montant proposé)	500	20

88. Il est proposé de financer une vingtaine de projets à effet rapide en 2022/23, notamment dans les domaines suivants : santé, moyens de subsistance, justice traditionnelle et état de droit, développement local et social, questions de genre et éducation. Les projets à effet rapide de la FISNUA, bien que n'étant pas strictement humanitaires, contribuent à faire connaître la Force auprès des populations locales. Ils permettent d'avoir un impact bien défini et positif sur la communauté, de gagner la confiance de la population locale, de contribuer au développement de la zone et d'atteindre les objectifs stratégiques de la mission en matière de sécurité, de maintien

de l'état de droit et de protection des civils. Ils mettront un savoir-faire, des connaissances et des fonds au service de collectivités qui en ont le plus besoin et contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, ce qui limitera le déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et la population, notamment à faire accepter à cette dernière les tâches et activités de la mission qui visent à stimuler la confiance dans le processus de paix.

III. Analyse des variations¹

89. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(687,0)	(14,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) « après 30 jours » d'un montant net plus faible que pendant l'exercice précédent (79 dollars en 2022/23 contre 127 dollars en 2021/22), conformément aux taux les plus récents de l'indemnité de subsistance (missions) en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ; b) la réduction du nombre moyen d'observateurs militaires qu'il est prévu de déployer (111 observateurs militaires en 2022/23 contre à un effectif moyen prévu de 126 observateurs militaires en 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(5 654,7)	(5,0 %)

• **Mandat : diminution des effectifs militaires**

91. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la réduction de l'effectif militaire autorisé, qui est passé de 3 252 à 3 000 militaires. Elle est en partie contrebalancée par une baisse des déductions appliquées au remboursement du coût des contingents en raison de problèmes relatifs au matériel appartenant aux contingents, car on s'attend à ce que les nouveaux déploiements soient pleinement conformes aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(1 909,7)	(34,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le versement d'une indemnité journalière de subsistance (missions) « après 30 jours » d'un montant net plus faible que pendant l'exercice précédent (79 dollars en 2022/23 contre 127 dollars en 2021/22), conformément aux taux les plus récents de l'indemnité de subsistance (missions) en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ; b) un taux de vacance prévu plus élevé (33,8 % pour l'exercice 2022/23 contre 25,0 % pour l'exercice 2021/22).

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	101,3	0,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

93. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable aux 10 postes (2 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 agent(e)s du Service mobile) qu'il est proposé de créer, au vu des priorités adoptées par la mission en application des recommandations contenues dans l'examen stratégique. Elle est en partie compensée par la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	151,3	4,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. L'augmentation des ressources demandées est principalement due au poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qu'il est proposé de créer à l'appui du Groupe des services médicaux.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	727,3	36,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

95. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le versement d'une indemnité mensuelle de subsistance des Volontaires d'un montant moyen plus élevé (4 752 dollars pour l'exercice 2022/23 contre 2 354 dollars pour l'exercice 2021/22) ; b) la création d'un poste à l'appui du Groupe des services médicaux.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(667,7)	(37,4 %)

• **Gestion : transformation en poste d'un emploi de temporaire et coûts centraux revus à la baisse**

96. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le transfert au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de la part revenant à la mission des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, alors que ces coûts étaient inclus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) la proposition de transformation d'un emploi de temporaire de la classe P-3 en poste ; c) la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2021/22. Elle est en partie contrebalancée par l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (P-4) qu'il est proposé de créer, auquel un taux de vacance de 50,0 % serait appliqué, dans le cadre du transfert de l'UNOPS à la mission des fonctions de gestion des programmes pour les services de déminage, transfert pour lequel aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé pour 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	132,2	0,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement : a) au maintien du contrat pluriannuel d'approvisionnement en éléments de béton pour les travaux de béton ordinaire, les voies piétonnes, les systèmes de drainage et les sols d'atelier à usage intensif, entre autres projets de construction ; b) à des matériaux de construction et à des fournitures pour la défense des périmètres, en raison principalement de l'acquisition de matériaux de construction supplémentaires, tels que des éléments de structure et de construction, de la pierre et du béton, pour la construction de logements, de chaussées en béton et d'allées. Elle est en partie compensée par une baisse des ressources demandées au titre de : a) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique, en raison de la légère diminution des achats de centrales solaires, d'incinérateurs, de compacteurs et de broyeurs ; b) l'acquisition de structures préfabriquées et de matériel d'hébergement et de réfrigération, du fait des acquisitions plus importantes réalisées au cours des exercices 2020/21 et 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(130,7)	(6,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

98. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le niveau des acquisitions devrait être moins élevé que pendant l'exercice 2021/22, pour lequel il était prévu d'acquérir un nombre plus important de véhicules incendie. Les acquisitions concerneront uniquement sur le remplacement d'une grue, en raison des pannes fréquentes et du risque d'accident grave.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	7 137,7	37,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

99. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par : a) la location et l'exploitation d'hélicoptères militaires, principalement en raison du déploiement de deux hélicoptères Mi-17 supplémentaires fournis selon la procédure des lettres d'attribution, conformément aux recommandations contenues dans l'examen stratégique, dans lequel le Secrétaire général a souligné que la FISNUA devait d'accroître la mobilité pendant les opérations ; b) l'utilisation prévue d'un volume de carburant aviation plus élevé (5,0 millions de litres pour l'exercice 2022/23, contre 3,8 millions de litres pour 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(86,3)	(14,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

100. La diminution des ressources demandées est due à la baisse des acquisitions prévues de conteneurs, en raison du nombre important de conteneurs déjà déployés dans la mission.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	679,2	7,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'augmentation prévue de l'utilisation des services de télécommunications et de réseau. En effet, il est nécessaire de moderniser et d'étendre les liaisons hertziennes reliant les bases d'opérations au quartier général de la mission, compte tenu notamment du recours accru aux réseaux de télécommunications pour le télétravail et la surveillance à distance des infrastructures, ainsi que pour les activités de détente et de loisirs.

	<i>Variation</i>	
Santé	263,2	58,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'acquisition de matériel et de fournitures pour les tests de dépistage de la COVID-19, et d'équipements de protection individuelle supplémentaires pour le personnel entrant des contingents multinationaux.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 873,6	17,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement due à : a) l'augmentation du nombre de projets et d'activités relatives aux programmes prévus en coopération avec les partenaires opérationnels ; b) d'autres frais de transport et coûts connexes liés à des acquisitions supplémentaires au titre des installations et infrastructures et des systèmes de communication et d'information ; c) la prestation de services de sécurité par l'intermédiaire de vacataires, alors que pour l'exercice 2021/22 ces services étaient inscrits à la rubrique Installations et infrastructures.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

104. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei portent sur les points suivants :

- a) ouverture de crédits de 263 374 800 dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;
- b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 21 947 900 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 75/297)

Décision ou demande

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Force contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 10)

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Force et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Force pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 11)

Mesures prises

Dès le début de la pandémie de COVID-19, l'équipe de direction de la FISNUA a mis en place une équipe spéciale sur la COVID-19, qui a rapidement élaboré un plan d'urgence. En collaboration avec le Groupe des services médicaux de la Force et sous la direction de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail et de l'Organisation mondiale de la Santé, l'équipe spéciale a organisé toutes les activités visant à atténuer et à maîtriser la propagation de la COVID-19. Des plans détaillés pour l'achat de tous les équipements et fournitures essentiels contre la COVID-19, y compris les équipements de protection individuelle et le matériel médical, ont été élaborés et mis en exécution dès le début de la pandémie en mars 2020 et sont systématiquement appliqués depuis. La Force a également collaboré avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud pour faire en sorte que la propagation du virus soit maîtrisée.

Sous la houlette de l'équipe spéciale sur la COVID-19 et en collaboration avec le Siège de l'ONU, la mission a lancé une campagne d'information sur la COVID-19 visant l'ensemble de son personnel (composantes militaire, policière et civile, y compris les vacataires). Des mesures de prévention et de maîtrise des infections ont été mises en place, des équipements de protection individuelle ont été distribués et les sous-comités de l'équipe spéciale sur la COVID-19 ont vérifié que ces équipements étaient correctement utilisés. L'équipe de direction de la mission a réduit les activités de maintien de la paix pour que soient seulement menées les activités essentielles en matière de sécurité, lesquelles se sont poursuivies tout au long de la pandémie. En collaboration avec le Gouvernement soudanais, des capacités de dépistage de la COVID-19 par amplification en chaîne par polymérase ont été mises en place en utilisant le matériel fourni par la mission et le Siège. Les effets de la pandémie sur le personnel de la mission et la

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans le cadre de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 12)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 13)

population locale ont été maîtrisés. L'étroite coopération établie parmi le personnel de la mission a permis d'endiguer la propagation de l'infection au sein de la mission. Les deux pays hôtes ont soutenu l'action menée par la mission pour contenir la propagation du virus, et une communication fluide et fréquente avec les autorités a permis de mettre en place des pratiques efficaces. Grâce à la coopération et l'appui des pays hôtes, la Force pu bien se préparer pour faire face à la pandémie.

Les opérations de la Force ont été fortement entravées par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. La mission a toutefois repris la plupart des opérations et tâches qu'elle avait commencées avant les perturbations causées par la pandémie. La coordination avec les pays hôtes a été rétablie et les activités relevant de son mandat ont en grande partie retrouvé un rythme normal.

Les effets de la pandémie sur le personnel de la mission et la population locale ont été réduits au minimum. Grâce à une vaccination intensive menée avec détermination, la Force a réussi à protéger son personnel. La propagation du virus a été en grande partie maîtrisée et la mission continue d'échanger les bonnes pratiques avec les pays hôtes.

Le Secrétariat continue de faire son possible pour favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition. Pour faciliter la participation de ceux-ci, il a :

- a) proposé pour la première fois des ouvertures de plis virtuels, ouvrant ainsi l'accès à tous les fournisseurs, y compris les petites et moyennes entreprises qui autrement n'auraient pas pu participer en raison des restrictions en matière de voyage ou des frais de voyage ;
- b) institué le multilinguisme en donnant aux fournisseurs la possibilité de déposer, au moyen du portail United Nations Global Marketplace, des certifications officielles et des documents financiers dans les six langues officielles pendant la procédure d'inscription ;
- c) mis en service une base de données contenant une liste de tous les fournisseurs approuvés et demandé aux chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs qui ont pris part à des séminaires et se sont inscrits au niveau élémentaire à participer aux appels d'offres, en privilégiant en particulier les fournisseurs de pays en développement ou en transition ;
- d) noué un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International pour promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles des pays en développement ou en transition ;
- e) fait traduire le Manuel des achats de

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 14)

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 15)

l'Organisation des Nations Unies en espagnol et en français. Le Secrétariat continuera de chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition, notamment en étudiant d'autres méthodes, comme l'organisation d'un séminaire de formation sur la façon de faire des affaires avec l'ONU et de faire des offres et soumissions, et en envisageant la possibilité d'établir un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour promouvoir l'attribution des marchés de l'ONU aux entreprises appartenant à des femmes.

À l'issue d'appels à la concurrence organisés conformément au Manuel des achats, la mission a passé des contrats-cadres avec des entreprises locales pour l'achat de matériaux de construction locaux (murrum, gravier et sable), qui sont utilisés dans les projets de construction. Elle a également demandé aux entreprises associées à ces projets de faire appel aux ressources humaines disponibles localement.

Les méthodes d'appel à la concurrence et les instructions sur leur utilisation sont récapitulées au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence). L'appel d'offres est une procédure formelle d'appel à la concurrence employée pour l'achat de biens ou de services quand : a) les besoins sont simples ; b) la quantité et la qualité peuvent être définies à l'avant ; c) les biens ou services peuvent être fournis directement. L'invitation à soumissionner est une procédure formelle d'appel à la concurrence pour l'achat de biens ou services dont la quantité ou la qualité ne peuvent pas être définies à l'avance (par exemple, les services de consultants ou les services analogues) ou pour l'achat de biens ou de services complexes pouvant être fournis de diverses manières, qui nécessiterait donc une analyse pondérée et cumulative. Pour les achats d'un montant supérieur à 150 000 dollars, l'une des deux procédures formelles de mise en concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) doit être utilisée, sauf en cas de dérogation pour les motifs prévus à la règle 105.16 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. La méthode de l'invitation à soumissionner doit être utilisée seulement pour les achats d'un montant supérieur à 150 000 dollars mais peut aussi l'être pour un achat d'un montant moindre (égal ou inférieur à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si la ou le

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 16)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 17)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Force, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Force (par. 18)

responsable des achats estime que c'est la méthode qui convient.

Comme indiqué dans le Manuel des achats révisé, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs permettant de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant les marchés et les commandes passés selon les procédures formelles d'appel à la concurrence pour toutes les entités du Secrétariat sont désormais disponibles sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats et sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. L'Organisation a étoffé la page consacrée à l'attribution des marchés, et on y trouve à présent des précisions sur la procédure d'appel à la concurrence utilisée, la possibilité de prorogation du marché et le type de fournisseur.

Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la résolution 75/297 de l'Assemblée générale, la Force a collaboré régulièrement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la MINUSS, la MINUATS et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Les partenariats, la coopération et la coordination avec les acteurs régionaux et sous-régionaux ont porté surtout sur la protection des civils et le processus de paix.

La Force emploie les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes pour financer les activités de prévention et de règlement des conflits, renforcer l'état de droit en soutenant les comités de protection de la population locale et les comités de protection mixtes, exécuter des travaux concernant l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité et mener des activités de communication pour promouvoir une coexistence pacifique et l'appropriation du processus de paix. Elle consulte régulièrement les chefs traditionnels par l'intermédiaire des comités mixtes pour la paix afin de renforcer les capacités des tribunaux coutumiers et des organisations des jeunes et des femmes et de faciliter les discussions intercommunautaires sur les modalités de

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Force ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Force relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Force des contrôles voulus (par. 19)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Force, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 20)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 21)

transhumance. Les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes ont également servi à aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à dialoguer et à collaborer avec les autorités de Khartoum et de Djouba dans le cadre des comités mixtes pour la paix entre les communautés, du Comité mixte de contrôle d'Abyei et d'autres réunions de haut niveau. Les projets peuvent à présent être exécutés avec le concours de partenaires (organisations non gouvernementales locales et internationales et organismes, fonds et programmes des Nations Unies).

La Force a mis en place des mécanismes et des stratégies visant à garantir une utilisation judicieuse des ressources affectées aux programmes. Le (la) chef de cabinet définit les résultats escomptés et veille à ce que les activités de planification, d'exécution, de suivi et de communication de l'information soient conformes aux orientations données par le Siège en 2018 au sujet des activités prescrites. En outre, la direction de la Force dirige le processus budgétaire pour axer l'attention sur les tâches prescrites prioritaires. Il y a de strictes instructions sur la présentation des rapports descriptifs ou finals et les mécanismes de suivi associant un partenaire de réalisation. Des consignes générales propres à la mission sont en train d'être élaborées ; elles donnent des instructions supplémentaires sur la justification de l'emploi des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes.

Dans le cadre de projets à effet rapide, des infrastructures et équipements essentiels ont été mis en place dans plusieurs localités en concertation avec les administrations et les populations locales, ce qui allège, dans une certaine mesure, les difficultés de la vie de tous les jours à Abyei, et en même temps renforce la confiance des bénéficiaires et rallie ceux-ci au mandat de la mission. La mission s'efforce d'exécuter les projets de façon équilibrée de façon à ce que les effets produits sur les moyens de subsistance soient bénéfiques aux Ngok Dinka comme aux Misseriya. Il y a certes des difficultés, mais les projets à effet rapide demeure un important moyen de répondre aux besoins les plus pressants de la population d'Abyei, notamment en matière d'eau, de santé, d'état de droit et d'éducation.

Les services des consultants du Groupe du génie (ingénieur(e) de l'eau et de l'assainissement, spécialiste de la gestion des déchets, ingénieur(e) électricien(ne), spécialiste de la durabilité environnementale, spécialiste de la construction,

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 22)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la

spécialiste de la gestion des installations et spécialiste de l'analyse de l'eau) restent nécessaires dans le cadre de l'initiative Smart Camp pour proposer une méthode plus rationnelle de gestion des ressources de la mission (électricité et eau) et pour donner des conseils techniques sur la gestion des divers flux de déchets solides et liquides, sur l'utilisation du système de surveillance à distance des infrastructures et sur la mise en œuvre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. En outre, la mission est tenue de mettre en place un système de contrôle de la qualité de l'eau potable fournie au personnel civil et au personnel en tenue et des effluents d'eaux usées afin de respecter les directives en matière d'environnement. Faute de pouvoir trouver des experts locaux dans ces domaines et compte tenu de la courte durée de ces projets, la mission a dû recourir aux services de consultants.

Afin d'améliorer la sécurité dans la zone d'Abyei et de protéger les civils, la Force effectue notamment des patrouilles de longue distance et des patrouilles aériennes (pour surveiller les secteurs qui ne sont pas accessibles par d'autres moyens), organise régulièrement des réunions du Comité conjoint de sécurité entre les commandants de bataillon, les notables locaux et les jeunes et installe des points de contrôle. La mise en service progressive du système d'alerte rapide tenant compte des questions de genre, conçu pour améliorer la collecte et l'analyse d'informations et la réponse aux signes précurseurs de tensions et de menaces pour les civils, est en cours. Ces mesures, conjuguées aux activités de formation, d'évaluation de la performance et de responsabilisation du personnel des Nations Unies, contribuent également à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

C'est à la FISNUA qu'incombe en premier lieu la responsabilité d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en poste à Abyei, en l'absence d'institutions locales chargées de la sécurité. Conformément à son mandat, la Force a établi des bases et déployé des contingents à des endroits stratégiques afin de sécuriser trois secteurs opérationnels à Abyei et de protéger son personnel et ses opérations, comme elle y est tenue, au moyen d'escortes. Son personnel en tenue, à l'exception des membres des contingents fournis par les pays, est couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La Force applique une procédure exhaustive de gestion des risques de sécurité, qui lui permet d'analyser et d'évaluer les risques pesant sur la sécurité du personnel civil et du personnel en tenue

question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 23)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 24)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Force (par. 25)

Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie en outre

pour diverses catégories de menaces terroristes : criminalité, conflit armé, troubles civils et autres dangers. Elle prend des mesures de gestion des risques de sécurité afin d'atténuer les risques inhérents à ses activités. En ce qui concerne le personnel en tenue, elle met en œuvre des dispositions relatives aux procédures d'évacuation d'urgence, aux communications, à la formation obligatoire en matière de sécurité, aux exercices de simulation, à la sensibilisation à la sécurité routière et au dispositif relais pour les questions de sécurité, comme prévu dans l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur le terrain. La mission applique également des mesures de sécurité physique et de sécurité incendie sur tous les sites où elle est présente. Elle met à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des équipements de protection individuelle et de communication, et elle dispose d'une salle radio militaire et d'un centre des opérations de sécurité ouverts 24 heures sur 24 qui lui permettent de faciliter le suivi des mouvements et les interventions d'urgence de la force militaire d'intervention rapide ou de sécurité, tout en menant des opérations dans sa zone de responsabilité.

La Force s'est efforcée de simplifier les procédures de recrutement pour réduire les délais de recrutement et le nombre de postes vacants. Ces efforts ont été contrecarrés par la multiplication des mouvements de personnel, et la mission n'a pas pu réduire rapidement les taux de vacance de postes. En passant régulièrement en revue les postes vacants depuis longtemps, en revoyant les profils d'emploi de temporaire et en réaffectant certains emplois dans les domaines où les ressources sont insuffisantes, la mission a pu éliminer des postes et des emplois qui étaient vacants depuis plus de 24 mois.

La Force prévoit de plus en plus de recourir au personnel recruté sur le plan national quand elle établit son projet de budget annuel. Elle continue de noter le manque de candidats et de candidates hautement qualifiés sur le marché de l'emploi local et s'efforce d'encourager les activités de formation et de perfectionnement au niveau local.

La Force met l'accent sur la répartition géographique lorsqu'elle planifie des activités de recrutement. Il est demandé aux chefs de groupe de prendre en compte les candidatures de personnes originaires de zones sous-représentées lorsqu'ils mènent des activités de recrutement. Le suivi de la répartition géographique et la communication d'informations à ce sujet ont été

*Décision ou demande**Mesures prises*

d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 26)

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 27)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Force au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 28)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Force et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 29)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix

améliorés pour que les décisions puissent être rapidement prises sur la base d'une liste de candidats et candidates plus diversifiée et représentative.

Le Secrétariat traite en priorité les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et fait de son mieux pour que ces demandes soient réglées le plus tôt possible, jamais plus de 90 jours après la date de présentation et dès que toutes les pièces justificatives ont été reçues.

La Force appliquera le Système complet de planification et d'évaluation de la performance durant le cycle budgétaire 2021/22. Elle prévoit de s'appuyer ensuite sur le Système pour établir les cadres de budgétisation axée sur les résultats, qui seront plus étroitement liés à l'évolution du contexte et des priorités. Elle utilisera les indicateurs du Système pour compléter les indicateurs définis dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats de façon à mieux montrer les effets de ses travaux. Les données et les analyses de la performance de la mission qui figurent dans le Système seront également utilisées pour définir les produits et les indicateurs de succès, ce qui permettra à la mission d'améliorer constamment l'exécution de son mandat. En utilisant ces données et analyses pour établir les rapports sur l'exécution du budget, la mission pourra mieux faire apparaître et démontrer les effets obtenus et la manière dont elle a réaffecté les ressources dans les domaines d'activité prescrits pour parvenir à ces effets.

La Force a établi un plan d'exécution pour le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Ce plan prévoit la formation de l'ensemble du personnel concerné de la mission en mars 2022, puis l'établissement d'un bilan de situation, d'une analyse des parties prenantes et d'un cadre de résultats relatif au Système pour la FISNUA en juin 2022. Actuellement, la mission ne dispose pas d'une capacité de planification stratégique. La modeste capacité qui est proposée dans le présent rapport pour appliquer durablement le Système devrait apporter des avantages importants, car elle a permis à d'autres missions d'exécuter plus efficacement leur mandat et de renforcer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources.

La FISNUA poursuit l'exécution de projets environnementaux pluriannuels dans plusieurs domaines, comme suit :

et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 30)

Prend note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 31)

a) Déchets solides. Des déchetteries ont été construites à Gok Machar, War Abar, Dadougli et Athony. La construction d'une déchetterie à Kiir Adem n'a pas pu être terminée car ce site a été abandonné par la force ;

b) Eaux usées. Des stations d'épuration sont installées sur tous les sites, et les puits de forage sont équipés de compteurs et connectés au système de gestion à distance des infrastructures de terrain à des fins de surveillance. Toutes les stations de traitement des eaux d'Abyei sont connectées de la même manière à ce système. N'ayant pas de technicien(ne) de laboratoire, la mission n'a pas pu effectuer elle-même l'analyse des effluents d'eaux usées et de la qualité de l'eau potable et a dû faire appel à un prestataire de services extérieur ;

c) Énergie. Des stations de production d'électricité ont été installées à Marial Achak, War Abar, Todach, Kadougli et Athony. La construction d'une station à Kiir Adem n'a pas pu être terminée car ce site a été abandonné par la force. Un séparateur d'huile et d'eau a été installée dans les stations pendant la première phase de leur construction ;

d) Renforcement de l'impact environnemental et Système de gestion de l'environnement. Les campagnes de plantation d'arbres et autres projets environnementaux en cours ont été étendus aux bases d'opérations, pour le bien des populations locales, avec l'aide de la police des Nations Unies, des contingents militaires et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pour chaque projet, on évaluait d'abord son impact sur l'environnement avant de lancer son exécution. Des séances de sensibilisation à l'environnement sont organisées à l'intention de l'ensemble du personnel en tenue et du personnel civil. Une formation à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement est dispensée au personnel recruté sur le plan local.

La Force continuera à utiliser des plateformes virtuelles, lorsque cela est efficace. En outre, elle recouvrera les coûts afférents au transport aérien de personnes autres que le personnel des Nations Unies, conformément à la politique et aux directives sur le transport de passagers ne faisant pas partie des opérations de paix des Nations Unies à bord d'appareils de celles-ci, publiées le 12 janvier 2022. Le recouvrement des coûts ne s'applique pas lorsque le déplacement a pour objet d'appuyer l'exécution du mandat de l'opération de paix. Les personnes qui ne font pas partie du personnel des Nations Unies, dont

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 32)

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la Force peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 34)

Souligne qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en élaborant des plans de retrait et de transition qui mettent à profit les enseignements de l'expérience et prennent en compte la situation particulière du pays considéré et en se concertant avec toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales concernées et les autorités du pays hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des fonctions, responsabilités et activités et la cession du matériel et des biens dans le plein respect des règlements et règles applicables, de la manière la plus avantageuse possible de sorte que les pertes soient réduites au minimum, lorsque l'évolution du mandat exige que la mission réfléchisse aux modalités de son retrait ou de sa liquidation et prépare ou entame son retrait ou sa liquidation (par. 35)

le déplacement n'est pas nécessaire à l'exécution de fonctions officielles ou à l'exécution du mandat de l'opération de paix considérée ou n'a rien à voir avec celles-ci, ne sont pas autorisées à voyager à bord de ces appareils.

La Force confirme qu'elle a mis en place un dispositif de gestion des risques comprenant un inventaire évolutif des risques qui lui permet de recenser et de classer les risques, de définir les priorités et de prendre des mesures pour atténuer et réduire au minimum les risques qui existent. Elle a établi et visé la déclaration relative au contrôle interne de 2021, conformément aux directives publiées par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Elle a également conçu un plan d'action assorti de délais pour remédier aux lacunes décelées lors de la procédure de contrôle interne.

La Force prend actuellement des mesures pour s'acquitter des tâches prescrites concernant l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité. Elle encourage vivement les autorités locales et les chefs coutumiers à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux discussions de paix, notamment aux dialogues avec les communautés, aux comités de protection mixtes et aux structures de direction locales et à associer les femmes à tous les niveaux décisionnels. Elle a noué des partenariats stratégiques avec les femmes dirigeantes et leurs réseaux pour renforcer leur rôle et leur participation à tous les stades des processus de paix et de sécurité. La mission fait campagne auprès des administrations locales dans les communautés misseriya et ngok dinka pour qu'elles promeuvent et protègent les droits des femmes.

La Force s'est associée avec ses homologues au Siège de l'ONU pour créer une équipe spéciale chargée de superviser l'application des recommandations issues de l'examen stratégique, qui sont présentées dans la lettre datée du 17 septembre 2021 adressée par le Secrétaire général à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2021/805). Dans sa lettre, le Secrétaire général a fait un résumé des principales conclusions d'un examen stratégique de la FISNUA auquel il avait été procédé dans le contexte des récents faits politiques survenus entre le Soudan et le Soudan du Sud et à l'intérieur de ces pays, formulé des recommandations détaillées sur une nouvelle reconfiguration de la mission et établi une stratégie de sortie viable.

Engage le Bureau des services de contrôle interne à continuer d'assurer le suivi des missions de maintien de la paix des Nations Unies en cours de clôture en procédant à des audits et à des enquêtes et à lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport (par. 36)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 37)

Rappelle le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif, se dit préoccupée des taux de vacance élevés parmi le personnel de police de la Force et engage le Secrétaire général à redoubler d'efforts en vue d'améliorer le taux de déploiement du personnel de police et de contenir les répercussions d'un déploiement insuffisant sur l'exécution du mandat (par. 38)

Au titre l'une de ses priorités, le Bureau des services de contrôle interne adopte une approche fondée sur les risques pour bien assurer le suivi des missions de maintien de la paix en cours de retrait ou de transition et rend compte des résultats de ces travaux dans son rapport annuel sur ses activités relatives aux opérations de paix.

Dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, il sera fait état des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FISNUA, pour remédier aux problèmes soulevés.

Bien que l'effectif maximum de policiers autorisé ait été maintenu à 640 personnes, dont 148 membres de la police des Nations Unies et 3 unités de police constituées, aux termes des résolutions 2469 (2019), 2550 (2020) et 2609 (2021) du Conseil de sécurité, l'effectif déployé sur le terrain est bien en deçà de ce chiffre et ne compte que 45 policiers hors unités constituées, dont 30 hommes (66,7 %) et 15 femmes (33,3 %). La FISNUA s'efforce toutefois d'agir auprès du pays hôte pour que celui-ci délivre rapidement des visas afin d'accélérer le déploiement du personnel de police.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/75/822/Add.3)

Le Comité consultatif se dit préoccupé par les taux de vacance élevés constatés parmi le personnel de police de la Force et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour améliorer le taux de déploiement du personnel de police et limiter les incidences négatives d'un déploiement insuffisant sur l'exécution du mandat (par. 14).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé ... qu'il était peu probable que trois unités de police constituées soient déployées avant juin 2022... Le Comité consultatif compte qu'aucun effort ne sera ménagé pour remédier à cette situation et pour absorber tout déploiement d'unités de police constituées avant

Les forts taux de vacance de postes constatés parmi le personnel de police de la Force s'expliquent par les délais que prend la délivrance de visas et d'autorisations aux membres de la police des Nations Unies et aux pays fournisseurs de personnel de police qui doivent déployer des unités de police constituées. Ces lenteurs accentuent les obstacles entravant la pleine exécution du mandat.

Il est peu probable que trois unités de police constituées soient complètement déployées avant fin juin 2022, compte tenu des délais que prend la délivrance des visas et des autorisations. Toutefois, l'équipe de direction de la mission s'efforce d'agir auprès des autorités locales aux fins du déploiement

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

juin 2022 dans les limites des ressources demandées (par. 15).

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (A/74/737/Add.2, par. 23) (par. 20).

Le Comité consultatif a conscience des problèmes auxquels se heurte la Force, mais il rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 24 de sa résolution 74/283 a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et a de nouveau prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. Le Comité compte que la Force fera une priorité du recrutement du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et qu'une mise à jour sera fournie dans le prochain rapport établi au sujet de la Force (voir aussi *ibid.*, par. 15 à 17) (par. 22).

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 27 de sa résolution 74/283, a prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget suivant, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 23).

Le Comité consultatif prend note des initiatives environnementales menées par la Force et compte que des informations plus détaillées sur les progrès enregistrés, notamment sur la portée, les produits, ou encore les dates de début et de fin des activités, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 17 de sa résolution 74/283, a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et a prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables (par. 38).

Étant donné que la mission commence à exécuter des activités relatives aux programmes, le Comité consultatif est d'avis qu'elle devrait établir un plan de mise en œuvre, assorti de projets, de moyen à long terme. Le

d'au moins une unité de police constituée, qui devrait en principe démarrer à la fin de décembre 2022.

La Force prend note de l'observation et retiendra les taux de vacance effectifs pour établir les prévisions budgétaires, le cas échéant. Dans certains cas, cependant, la mission peut avoir connaissance de l'arrivée ou du départ de membres du personnel de l'Organisation qui doit avoir lieu dans les semaines ou les mois à venir, ce qui nécessite un ajustement des taux effectifs.

Malgré les grandes difficultés qu'elle rencontre pour attirer du personnel et le retenir à son service, la Force a pris des mesures pour accélérer le recrutement et continuera de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants. Le recrutement du (de la) Chef adjoint(e) de la mission n'a guère avancé à ce jour et demeure une priorité.

La mission a fait des efforts pour passer en revue les postes vacants depuis longtemps, revoir les profils d'emplois de temporaire et réaffecter certains emplois dans les domaines où les ressources sont insuffisantes ; à l'heure actuelle, il n'y a aucun emploi vacant depuis plus de 24 mois.

Voir la réponse ci-dessus concernant le paragraphe 30 de la résolution 75/297.

L'avis du Comité consultatif est opportun en ce qu'elle vise à assurer une utilisation continue et efficace des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes. La Force a déjà établi des objectifs

Demande ou recommandation

Comité estime aussi que les projets devraient être évalués régulièrement et, sur la base des pratiques optimales et des enseignements tirés, que des ressources devraient être affectées aux projets ayant les retombées les plus concrètes. Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 44).

Le Comité consultatif note que les femmes sont sous-représentées dans le personnel de la Force, en particulier parmi les fonctionnaires de rang supérieur recruté(e)s sur le plan international et parmi celles et ceux qui le sont sur le plan national, et il encourage la mission à poursuivre les efforts qu'elle déploie pour améliorer l'équilibre de la représentation entre femmes et hommes (par. 45).

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 23 de sa résolution [74/283](#), a prié le Secrétaire général d'envisager de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national et encourage la mission à redoubler d'efforts pour accroître le nombre des membres de son personnel qui sont recrutés sur le plan national, notamment grâce à l'intensification des activités de communication menées dans cette optique (par. 46).

Mesures prises

de référence pour renforcer le rôle de l'évaluation et mieux appliquer les conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Elle prévoit notamment de créer un mécanisme de suivi concernant Umoja. En outre, sur la base d'un examen stratégique récemment effectué, elle prévoit dans le budget de l'exercice 2022/23 des interventions vitales pour faire avancer le processus de paix à Abyei. La communication avec le Siège de l'ONU sera également renforcée pour améliorer l'exécution.

La Force continue de prendre des mesures pour accroître le nombre de femmes parmi son personnel, en encourageant les femmes à présenter leur candidature pour tous les postes vacants. Elle a présélectionné toutes les candidates qualifiées et leur a fait passer un entretien. Elle tient rigoureusement compte des préoccupations liées aux conditions de vie, aux possibilités de promotion, à la formation et au bien-être, afin d'attirer et de retenir le personnel féminin.

La Force prévoit de plus en plus de recourir au personnel recruté sur le plan national quand elle établit son projet de budget annuel. Elle continue de noter le manque de candidats et de candidates hautement qualifiés sur le marché de l'emploi local et s'efforce d'encourager les activités de formation et de perfectionnement au niveau local.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

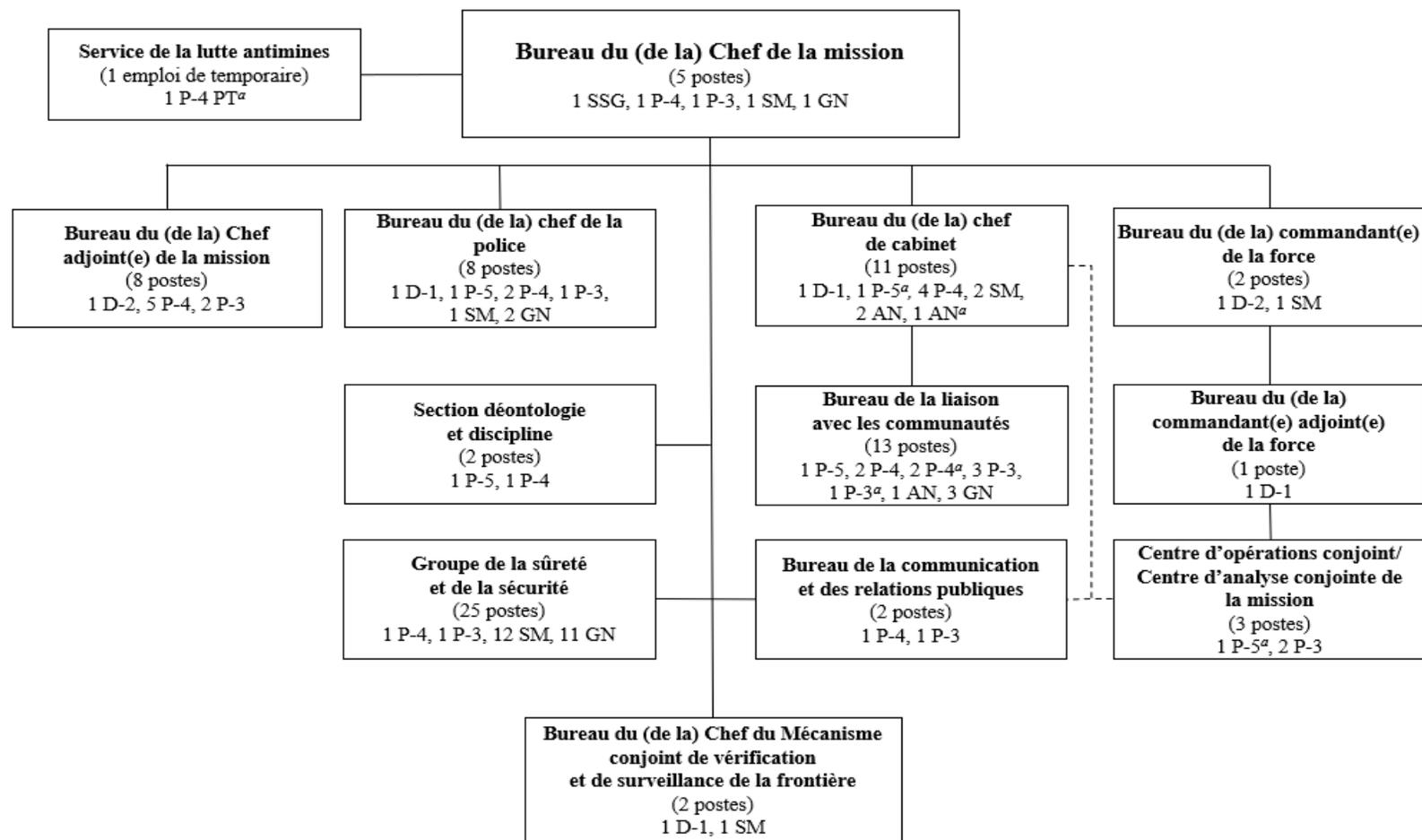
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

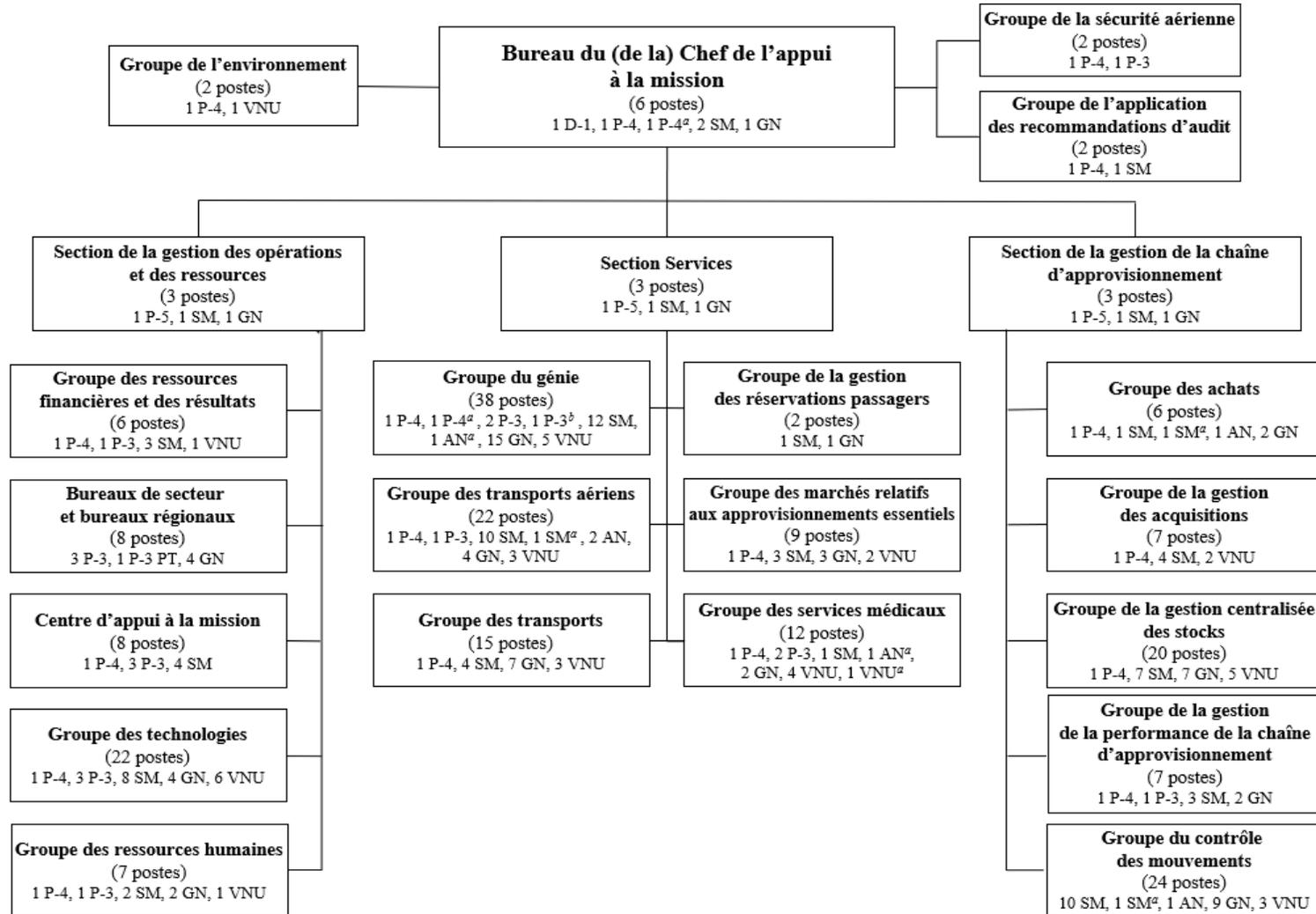
A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

^a Création.

B. Appui



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Transformation d'un emploi de temporaire.

Carte

